

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg
du lundi 21 juin 2021 à 12h30
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence
Convoqué par courrier en date du 15 juin 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg (hormis pour les points 7, 8, 61, 84 et 85)

Mmes et MM. les Adjointes-es :

Syamak AGHA-BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ (a donné procuration à Salem DRICI en début de séance ; présent à compter de l'examen du point 1), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE (a donné procuration à Marie-Françoise HAMARD du point 11 au point 34 inclus), Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Julia DUMAY (a donné procuration à Floriane VARIERAS à compter du point 83), Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Céline GEISSMANN, Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Benjamin SOULET à compter du point 5).

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT, Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU (a donné procuration à Antoine DUBOIS du point 1 au point 17 inclus), Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI (présent lors de la lecture de l'ordre du jour ; a donné procuration à Caroline ZORN à compter du point 1) ; Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ à compter du point 85) Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Jonathan HERRY (a donné procuration à Aurélie KOSMAN à compter du point 50), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN, Alain JUND (a donné procuration à Carole ZIELINSKI à compter du point 3), Christel KOHLER (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ pour le point 10), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY (a donné procuration à Nadia ZOURGUI du point 5 au point 10 inclus; a donné procuration à Yasmina CHADLI à compter du point 83), Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Nicolas MATT (a donné procuration à Alain FONTANEL du point 5 au point 8 inclus ; a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ à compter du point 34), Jamila MAYIMA (a donné procuration à Rebecca BREITMAN à compter du point 34), Isabelle MEYER, Antoine NEUMANN, Soraya OULDJI (a donné procuration à Lucette TISSERAND à compter du point 14), Sophie PARISOT, Ada REICHHART, Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAEZEL (a donné procuration à Anne-Marie JEAN du point 5 au point 34 inclus), Elsa SCHALCK, Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER (a donné procuration à Pascal MANGIN à compter du point 9), Jean WERLEN, Caroline ZORN.

Etaient absents-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Adjointes-es : Hervé POLESI (a donné procuration à Benjamin SOULET),

Mmes et MM. les Conseillers-es : Dominique MASTELLI (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT), Jean-Philippe MAURER (a donné procuration à Pascal MANGIN), Serge OEHLER (a donné procuration à Catherine TRAUTMANN).

Secrétaire de séance : Abdelkarim RAMDANE

Au vu de l'appel nominal effectué par Abdelkarim RAMDANE le quorum est atteint.

Le Conseil municipal s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et n°2021-689 du 31 mai 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021.

Deux résolutions (points 90 et 91), une motion (point 92) et une question d'actualité ont été rajoutées à l'ordre du jour. Par ailleurs, une délibération a été déposée sur table (point 93).

Concernant l'ordre d'examen des sujets :

- les points 2, 4, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81 et 82 ont été adoptés en début de séance lors de la lecture de l'ordre du jour ;
- la question d'actualité « Brumiser le béton, est-ce rafraichir la ville » déposée par M. JAKUBOWICZ, a été abordée par ce dernier en même temps que son intervention lors de l'examen du point 1 de l'ordre du jour ;
- l'interpellation de Mme BREITMANN, sur proposition de cette dernière, a été intégrée au débat lors de l'examen du point 17 de l'ordre du jour ;
- la délibération déposée sur table a été examinée après le point 71, avant les interpellations, motions et résolution.

La séance a été présidée par Mme BARSEGHIAN qui a néanmoins quitté l'hémicycle :

- lors du vote des comptes administratifs 2020 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame (respectivement points 7 et 8) et M. BRASSAC a présidé au vote de ces deux points.
- lors du point 61 en cédant la présidence de séance pour ce point à M. AGHA BABAEI, 1^{er} adjoint.

Pendant l'interpellation n° 84 et pour l'interpellation 85, Mme la Maire a également cédé la présidence à M. AGHA BABAEI.

1 Le plan climat de la Ville de Strasbourg : une stratégie renforcée et un plan d'actions au service d'une transition juste et solidaire.

Le Conseil, vu la délibération relative à la stratégie « air énergie climat » (incluant le lancement de Cit'ergie) du 27 février 2017, vu la délibération relative à la stratégie « air énergie climat » du 20 février 2020, vu la déclaration d'état d'urgence climatique du 4 juillet 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - les orientations du plan climat,
 - les objectifs fixés pour le territoire aux horizons 2030 et 2050,
 - la stratégie et le plan d'actions tels que présentés en annexe de la présente délibération et consultables également sous le lien :
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=2gtALIIWir18MbFCDINY9B>
 - le développement et le déploiement d'outils garants de la trajectoire de réduction des émissions de GES,
 - les modalités de mise en œuvre, de gouvernance et de mobilisation des acteurs du

- territoire,
- le dépôt du dossier de candidature, au nom de la Ville de Strasbourg avec l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de la labellisation Cit'ergie unique auprès de la Commission Nationale du Label.
 - décide :
 - la mise en œuvre du plan d'actions,
 - la poursuite de la mobilisation des actrices et acteurs du territoire,
 - ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes pour 2021 : 40 000€ (fonctionnement) sur la ligne Ville / PL00A / fonction 758 / nature 617 pour le développement et le déploiement d'outils garants de la trajectoire de réduction des émissions de GES,
 - autorise la Maire ou son-sa représentant-e à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté. Pour : 57 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

2 Adhésion à l'agence du climat, le guichet des solutions et désignation de représentant·e·s de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'association.

Le Conseil, vu les articles L 2121-33 et L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, vu la délibération relative au Plan climat de la Ville du 10 février 2020, vu la communication relative à la déclaration d'état d'urgence climatique du 4 juillet 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'adhésion pour l'année 2021 de la ville de Strasbourg à l'Agence du climat, le guichet des solutions,
 - le versement d'une cotisation annuelle 2021 d'un montant maximum de 85 000€ (0,30 € / habitant.e) pour soutenir le déploiement des activités de l'Agence à l'échelle de la ville de Strasbourg ;
- désigne pour le représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'association :
 - en tant que titulaire : Mme Floriane VARIERAS,
 - et en tant que suppléant : Mme Carole ZIELINSKI
- ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes pour 2021 : 85 000 € (fonctionnement) sur la ligne VDS / PL00A / fonction 758 / nature 6281
- autorise la Maire ou son-sa représentant.e à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion à l'Agence du climat.

Ne participent pas au vote les administrateurs de l'agence du climat, à savoir :

- *Mmes BARSEGHIAN, BROLLY, SCHAEZEL, KOSMAN, JEAN et TRAUTMANN,*
- *MM. HOFFSESS, JUND, VETTER, ROTH.*

Adopté à l'unanimité en début de séance

3 Politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve le cadre de la politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur à Strasbourg.

Adopté. Pour : 56 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

4 Désignation du/de la conseiller-e municipal-e chargé-e de présider au vote des comptes administratifs 2020 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Christian BRASSAC pour présider au vote des comptes administratifs 2020 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité en début de séance

5 Approbation du compte de gestion 2020 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, vu les comptes rendus par M. Bertrand LANOTTE, comptable public, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 15 novembre 2020 et par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 16 novembre au 31 décembre 2020, vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve, sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2020 et se présentant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 376 755 519,22	Titres émis : 401 906 981,52
	Résultat de l'exercice : 25 151 462,30
	Résultat cumulé : 25 151 462,30

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 125 689 245,82	Titres émis : 143 749 893,71
	Résultat de l'exercice : 18 060 647,89
	Résultat cumulé : -17 214 932,99

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 822 749,94	Titres émis : 926 407,44
	Résultat de l'exercice : 103 657,50
	Résultat cumulé : 143 562,84

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 24 712,36	Titres émis : 24 611,80
	Résultat de l'exercice : -100,56
	Résultat cumulé : 69 961,46

- informe que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=JgKO4PFwvgoux4jrNwVSeB>

Adopté. Pour : 49 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 7 voix
(détails en annexe)

6 Approbation du compte de gestion 2020 de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, vu les comptes rendus par M. Bertrand LANOTTE, comptable public, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 15 novembre 2020 et par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 16 novembre au 31 décembre 2020, vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2020, après en avoir délibéré :

- approuve, sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2020 et se présentant comme suit:

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 5 436 246,76	Titres émis : 5 593 941,38
	Résultat de l'exercice : 157 694,62

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 238 249,51	Titres émis : 3 166 196,09
	Résultat de l'exercice : 2 927 946,58
	Résultat cumulé : 1 475 912,59

- informe que le document est consultable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=DrHH8cgAqjmVEnaqxyw6C>

Adopté. Pour : 53 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix
(détails en annexe)

7 Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2020.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2020 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération ;
- informe que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=EWfaCiwrvIxi.kuII2S1UA>

Adopté. Pour : 51 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 8 voix
(détails en annexe)

8 Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2020.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg pour l'exercice 2020 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération ;
- informe que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=nbFSY6ewURJoGP.IV9zROA>

<p>Adopté. Pour : 52 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

SOLIDARITE EDUCATION ENFANCE SANTE

9 Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique éducative.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve les orientations de la Ville en matière de politique éducative, en tant que priorité du mandat et déclinée autour de trois ambitions majeures :
 - garantir l'équité territoriale pour un égal accès à l'éducation pour tous les jeunes enfants de Strasbourg,
 - grandir dans un cadre de vie sain et durable,
 - engager un processus démocratique autour des questions éducatives pour une citoyenneté ouverte aux autres et au monde.

<p>Adopté. Pour : 60 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

10 Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve les orientations en matière de politique d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement des parents :
 - assurer une offre d'accueil de qualité et égalitaire pour tous les jeunes enfants et leurs parents ;
 - éveiller les jeunes enfants dans un environnement sain ;
 - conduire une politique familiale ambitieuse en coopérant avec les jeunes enfants, les parents et les partenaires ;
- décide les critères de priorité suivants pour l'attribution des places par la commission d'attribution des places prévus par la Charte Qualité des établissements petite enfance de la ville de Strasbourg.

Priorité 1 : Les situations sociales et de santé :

- Enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

- Enfants en situation de vulnérabilité identifiés par la protection maternelle et infantile ou ayant fait l'objet d'une information préoccupante auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- Enfants issus d'une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et dont les deux parents sont en activité.
- Enfants issus d'une famille mono parentale dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et dont le parent est en activité ou en recherche d'emploi.

Priorité 2 : La situation familiale :

- Grossesse multiple ou enfant dont un membre de la fratrie est accueilli dans l'établissement avec une présence simultanée d'au moins six mois,

Et

Dont les deux parents sont en activité ou l'un des deux en activité et l'autre en recherche d'emploi.

Ou dont le mono parent est en activité ou en recherche d'emploi.

Pour les crèches familiales, la même priorité s'applique dès lors qu'un membre de la fratrie est accueilli ou a été accueilli par l'assistant-e maternel-le chez qui une place est libre.

Priorité 3 : L'activité des parents :

- Enfants dont les deux parents sont en activité ou l'un des deux en activité et l'autre en recherche d'emploi.
- Enfants dont le mono parent est en activité ou à la recherche d'emploi.

Priorité 4 : Demandeurs d'emploi :

- Enfant dont les deux parents sont à la recherche d'emploi.

Adopté. Pour : 54 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

11 Pour une collectivité et une ville plus égalitaires : l'égalité au carrefour de nos politiques publiques.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve le cadre de la politique volontariste pour une collectivité et une ville plus égalitaires.

Adopté. Pour : 56 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 3 voix
(détails en annexe)

12 Attribution de subventions en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - l'allocation d'une subvention de 35 000 € à l'association SOS Femmes Solidarité,
 - l'attribution à l'association Prologin d'une subvention de 8 000 € pour l'organisation

du stage « Girls Can Code ! »,

- décide :
 - d'imputer la subvention à l'association SOS Femmes Solidarité au compte DF00B – 6574 – 524 – programme 8029 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 185 000 €,
 - d'imputer la subvention à l'association Prologin sur la ligne budgétaire DU06A 90 6574 65,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

13 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association de Gestion de la Maison des Associations	95 000 €
Association Côté Artistik	8 000 €
Faubourg des Créateurs	1 000 €
CIRA	2 500 €
Association du Terrain d'Aviation du Polygone – ATAP	20 000 €
Fonds Social Juif Unifié – FSJU	5 000 €

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 131 500 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 135 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Ne participent pas au vote les administrateurs de l'association de Gestion de la Maison des Associations, à savoir :

- *Mmes WIEDER, BREITMAN et TRAUTMANN*
- *MM. ROTH et CASTIGLIONE*

Adopté à l'unanimité en début de séance

14 Passation de marchés publics pour la réalisation de prestations d'impression d'affiches grand format pour les besoins de la ville de Strasbourg. Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- approuve, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation, après mise en concurrence, d'accords-cadres d'une durée d'un an renouvelable trois fois, pour la réalisation de prestations d'impression d'affiches de grand format, suivant les modalités ci-dessous :

Intitulé du marché	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle
AO Impression d'affiches grand format	5 000 € HT	120 000 € HT	90 000 € HT

- décide :
 - d'imputer les dépenses en résultant sur les lignes :
 - o PC01D fonction 023 nature 6226 Honoraires
 - o PC01D fonction 023 nature 6288 Autres services extérieurs
 - de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la passation de marchés publics ayant pour objet la réalisation de prestations d'impression d'affiches de grand format.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du code de la commande publique,
 - à signer la convention constitutive de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à signer les marchés publics en résultant,
 - à exécuter les marchés publics en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté. Pour : 50 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 3 voix
(détails en annexe)

15 Construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Reuss et désignation des membres élus de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil, vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Reuss de 5 100 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 5 100 000 € TTC des travaux de construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Reuss sur le programme 1274 - NPNRU – Neuhof – GS Reuss Restaurant Scolaire, fonction 213, nature 2313 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures ; conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
 - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
 - à lancer toutes les procédures administratives nécessaires ;

- à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Etat et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant ;
- désigne, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les membres élus de la commission d'appel d'offres composant le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la création du restaurant scolaire du groupe scolaire Reuss :

Titulaires :

Mme Lucette TISSERAND
Mme Soraya OULDJI
Mme Hülliya TURAN
Mme Anne-Pernelle RICHARDOT
M. Benjamin SOULET

Suppléant-es :

M. Jonathan HERRY
M. Antoine NEUMANN
M. Pierre ROTH
Mme Caroline BARRIERE
Mme Jamila MAYIMA

- la prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet est fixée à 20 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 Rénovation de la toiture du groupe scolaire de la Robertsau.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de rénovation de la toiture du groupe scolaire de la Robertsau conformément au programme ci-avant exposé ;
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 1 600 000 € TTC des travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire de la Robertsau sur le programme 1269 – Rénovation énergétique du patrimoine municipal ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures ; conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
 - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
 - à lancer toutes les procédures administratives nécessaires ;
 - à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'État et des autres financeurs, les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

17 Approbation de la déclaration des droits des personnes sans abri.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve la déclaration des droits pour les personnes sans-abri.

Adopté. Pour : 58 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix + 1
(détails en annexe)

18 Avenants aux conventions de délégation de service public (DSP) des maisons de la petite enfance de Cronembourg, de la Robertsau, du Neuhof et du Port du Rhin pour la prise en compte de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-6, vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 6.3 et L 3135-1, vu l'ordonnance 2020-219 du 25 mars 2020, vu la délibération du 22 juin 2015, approuvant la décision de confier la délégation de service public relative à la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg à l'association Léo Lagrange Centre Est, vu la délibération du 21 octobre 2019, approuvant la décision de confier la délégation de service public relative à la gestion de la Maison de la petite enfance de la Robertsau à l'association ALEF, vu la délibération du 21 octobre 2019, approuvant la décision de confier la délégation de service public relative à la gestion de la Maison de la petite enfance du Neuhof à l'association AGES, vu la délibération du 16 décembre 2019, approuvant la décision de confier la délégation de service public relative à la gestion de la Maison de la petite enfance du Port du Rhin à l'association AASBR, vu les quatre contrats de délégation de service public ainsi que leurs annexes, vu les quatre projets d'avenants n°1 aux contrats précités, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion des avenants n°1 aux conventions de délégation de service public (DSP), ci-annexés, des maisons de la petite enfance de Cronembourg, de la Robertsau, du Neuhof et du Port du Rhin pour la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'équilibre financier de conventions ;
- autorise Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants n°1 aux conventions de délégation de service public ainsi approuvés avec les associations gestionnaires des Maisons de la petite Enfance de Cronembourg, de la Robertsau, du Neuhof et du Port du Rhin, ainsi que tous les actes y afférant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Renouvellement du marché de prestations destiné à la restauration dans les maisons de la petite enfance de la Montagne-Verte et de Koenigshoffen.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - le recours à un prestataire pour la préparation des repas et collations hydriques et goûters sur site dans les maisons de la petite enfance de la Montagne-Verte et de

- Koenigshoffen et la mise en place d'un service de télérestauration pour une période initiale allant du 7 février 2022 au 31 août 2023 puis de deux périodes de reconduction d'un an chacune,
- le lancement d'une consultation en vue de la passation, selon une procédure adaptée, d'un accord cadre à bons de commande alloti sans montant minimum ni maximum, conclu conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ; le montant estimatif annuel est environ de 260 000 euros ;
 - décide l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à valoir au budget de la Ville : Activité DE04D – Fonction : 64 – Nature : 6042 ;
 - autorise la Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions relatives aux marchés publics et à signer et exécuter le marché correspondant et les actes afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Pour une Ville inclusive et accessible à toutes et tous soutenant l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Désignation de représentant·e·s de la ville de Strasbourg auprès :

- de la Conférence des financeurs d'Alsace (un·e titulaire et un·e suppléant·e)
- du Réseau francophones des villes amies des aînés (un·e titulaire)
- de l'Association française des aidants (un·e titulaire)

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - d'allouer les subventions suivantes :

Dénomination de l'association	
CLUBS ASSOCIATIFS SENIORS	
ASSOCIATION DÉFENSE ET PROMOTION DU SCHLUTHFELD	3 320 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTÉ KOENIGSHOFFEN	1 750 €
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DES PERSONNES ÂGÉES DE LA CITÉ DE L'ILL	3 000 €
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTÉS DU TRAVAIL - ALSACE - SECTION NEUDORF	1 890 €
CLUB 3 - CENTRE COMMUNAUTAIRE ISRAËLITE	950 €
CLUB DU 3EME ÂGE DE L'ORANGERIE	6 630 €
CLUB DU 3EME ÂGE DE L'ORANGERIE	1 200 €
INITIATIVES DE LA MONTAGNE VERTE	2 000 €

ASSOCIATIONS SENIORS AU SEIN DES CENTRES SOCIAUX CULTURELS	
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE LE GALET	3 100 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	1 750 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	16 920 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ELSAU	3 960 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSÉ DES TREIZE	2 000 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	2 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	2 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA ROBERTSAU L'ESCALE	2 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF	1 090 €
ASSOCIATIONS FAVORISANT LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL	
SOS AIDE AUX HABITANTS	34 271 €
Association Bas-Rhinoise d'aide aux personnes âgées	401 100 €
FONDATION VINCENT DE PAUL	10 000 €
FONDATION VINCENT DE PAUL	4 000 €
ASSOCIATION PIERRE CLÉMENT	3 050 €
JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	1 500 €
LES AMIS DES SERVICES DES PERSONNES ÂGÉES DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	1 820 €
ASSOCIATION DE RECHERCHE ET D'ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE	22 000 €
ASSOCIATIONS APPORTANT UN SOUTIEN TECHNIQUES AUX SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
CEP CICAT - CONSEIL ÉVALUATION EXPOSITION PRÉVENTION	35 000 €
FÉDÉRATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST	20 000 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR L'INCLUSION DES ENFANTS HANDICAPES	
ASSOCIATION DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET DE LEURS AMIS DE STRASBOURG ET ENVIRONS	16 000 €
ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES ENFANTS DÉFICIENTS AUDITIFS	1 000 €
COLLECTIF POUR L'INTÉGRATION SCOLAIRE INDIVIDUALISÉE	500 €

SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS DU HANDICAP	
ASSOCIATION DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET DE LEURS AMIS DE STRASBOURG ET ENVIRONS	42 280 €
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE	5 000 €
URILCO ALSACE LORRAINE ASSOCIATION DES STOMISÉS DU BAS-RHIN	1 000 €
COORDINATION HANDICAP ET AUTONOMIE	10 000 €
FÉDÉRATION DES MALADES ET HANDICAPES UNION DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN	8 500 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LOISIRS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
CLUB LOISIRS GEM 67	15 000 €
ADELE DE GLAUBITZ	2 038 €
ACTION DE SENSIBILISATION AU HANDICAP	
LA NUIT DU HANDICAP	2 000 €
TOTAL	692 119 €

- d'imputer les subventions 1. à 36. d'un montant de 690 081 € au compte AS05L – 6574 – 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 732 500 €.
- d'imputer la subvention 36 d'un montant de 2 038 € au compte AS10-20421-523-prog. 7002 dont le disponible avant le présent Conseil est de 317 750 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions afférentes ;
- approuve :
 - la convention de partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM),
 - la convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'Association bas-rhinoise d'aide et services à la personne (ABRAPA),
 - la convention entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg permettant le transfert des missions de la Commission communale de l'accessibilité (CCPA) à la Commission intercommunale d'accessibilité (CIPA) ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions ;
- désigne :
 - Mme Floriane VARIERAS pour représenter la ville de Strasbourg auprès de la Conférence des financeurs d'Alsace en qualité de titulaire, et Mme Marie-Dominique DREYSSE en qualité de suppléante ;
 - Mme Marie-Dominique DREYSSE pour représenter la ville de Strasbourg auprès du Réseau francophone des villes amies des aînées en qualité de titulaire ;
 - Mme Marie-Dominique DREYSSE pour représenter la ville de Strasbourg à l'association française des aidants en qualité de titulaire ;

- approuve la Charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer cette Charte.

Mme MAYIMA ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

21 Fusions et défusion d'écoles publiques de Strasbourg. Désignation de représentant·e·s de la ville de Strasbourg dans les conseils d'école.

Le Conseil, vu les articles L 2121-33 et L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide à compter de la rentrée scolaire 2021 :
 - la fermeture des écoles élémentaires Jacques STURM 1 et Jacques STURM 2,
 - la création de l'école élémentaire Jacques STURM,
 - le transfert des classes des écoles élémentaires Jacques STURM 1 et Jacques STURM 2 vers la nouvelle école élémentaire Jacques STURM.

 - la fermeture des écoles maternelle et élémentaire Charles Adolphe WURTZ,
 - la création de l'école primaire Charles Adolphe WURTZ,
 - le transfert des classes maternelles et élémentaires vers la nouvelle école primaire Charles Adolphe WURTZ.

 - la fermeture des écoles maternelles Rosa PARKS 1 et 2,
 - la création de l'école maternelle Rosa PARKS,
 - le transfert des classes maternelles des deux écoles maternelles vers la nouvelle école maternelle Rosa PARKS.

 - la fermeture de l'école primaire Gustave STOSKOPF,
 - la création des écoles maternelle et élémentaire Gustave STOSKOPF,
 - le transfert des classes maternelles et élémentaires de l'école primaire respectivement vers les nouvelles écoles maternelle et élémentaire Gustave STOSKOPF.
- désigne :
 - comme représentant.e du Conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Jacques STURM, M. Nicolas MATT,
 - comme représentant.e du Conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école primaire Charles Adolphe WURTZ, Madame Christelle WIEDER,
 - comme représentant.e du Conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école maternelle Rosa PARKS, Madame Carole ZIELINSKI,
 - comme représentant.e du Conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école maternelle Gustave STOSKOPF, Madame Khadija BEN ANNOU,
 - comme représentant.e du Conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Gustave STOSKOPF, Madame Khadija BEN ANNOU.

Adopté à l'unanimité en début de séance

22 Candidature à la labellisation "Cités éducatives" pour le quartier prioritaire de la Ville : quartier de HautePierre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - l'inscription de la ville de Strasbourg dans la démarche de candidature à la labellisation et de construction d'un projet de cités éducatives,
 - les dispositions du dossier de candidature, présentées en annexe,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'élaboration du projet des cités éducatives pour le quartier prioritaire de HautePierre.

Adopté à l'unanimité en début de séance

23 Programmation du Contrat de ville : troisième étape de soutien aux projets pour l'année 2021 et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association THEMIS.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
 - d'attribuer au titre de la Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet **Politique de la ville**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS DE L'ELSAU Inser-Sport	1 500 €
CENTRE LOISIRS ET JEUNESSE POLICE URBAINE Dispositif Ville Vie Vacances Premier Semestre 2021 Dispositif Ville Vie Vacances Deuxième Semestre 2021	9 500 € 1 500 € 8 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF VVV Ardèche Au fil de l'eau Cap sur le Bassin d'Arcachon VVV été 2021 Sports de pleine nature	6 500 € 3 000 € 2 000 € 1 500 €
NOUVELLE LIGNE Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes des quartiers prioritaires de HautePierre et Cronenbourg Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes du quartier du Port du Rhin Création et réalisation de modules dédiés à la pratique des sports de glisse	4 500 € 1 500 € 1 000 € 2 000 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU Un été à la Meinau #2	4 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Des vacances créatives pour se découvrir	2 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE A la découverte du Haut-Rhin ! VVV Séjour de découverte pour enfants	1 000 €

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	4 000 €
Séjour éco-responsable	2 000 €
Séjour Nature et Patrimoine	2 000 €
ARTENREEL	2 000 €
Mon Environnement/Récup'Art	
ESPACE JALMIK CITE DES ARTS DU MONDE	6 000 €
Caravane Art'Découv'	4 500 €
"P'tiot percut : Chants et lamellophones "	1 500 €
ASSOCIATION LES DISCIPLES	3 600 €
Août 2021 : « Un été en Charente Maritime ! » « Nature et découverte »	1 800 €
Juillet 2021 : « Un été en Charente Maritime ! » « Nature et découverte »	1 800 €
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO	2 500 €
VVV Séjour été 2021	1 500 €
VVV Sorties Eté 2021	1 000 €
SOS AIDE AUX HABITANTS FRANCE VICTIMES	2 900 €
Prévention de la discrimination	
AV-LAB	2 500 €
Ateliers d'initiations DIY aux machines-outils-numérique du Fablab des Ateliers Eclairés à la Coop	
COMPAGNIE LU²	5 000 €
Interstices	

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de 57 500 € sur la ligne suivante : Fonction 020 - Nature 6574 - Activité DL04B – Programme 8012.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Service Jeunesse Education Populaire**, les subventions suivantes :

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS	
Animation de rue, Juillet 2021	3 100 €
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO	
Fête du Polygone 2021	2 250 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de 5 350 € comme suit : sous la fonction 422, nature 6574, activité AS00B, programme 8013.
- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Éducation, service périscolaire et éducatif**, la subvention suivante :

ORTHOPHONIE & PRÉVENTION EN ALSACE	1 500 €
Lire l'école, un Livre pour grandir	

- d'imputer le montant ci-dessus comme suit : sous la fonction 255, nature 6574, activité DE02C, Programme 8028.
- d'attribuer au titre de la **Mission Projet Digitale**, la subvention suivante :

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU BAS-RHIN Les parcours éducatifs numériques	5 000 €
---	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus comme suit : sous la fonction 90, nature 6574, activité 65, programme DU06A.
- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

ASPTT STRASBOURG Cité Moi Hand	3 000 €
NOUVELLE LIGNE Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes du quartier du Port du Rhin	2 200 € 1 000 €
Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes des quartiers prioritaires Hautepierre et Cronembourg	1 200 €
HAUTEPIERRE BADMINTON CLUB Stage multisports vacances	500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **5 700 €** comme suit : sous la fonction 415, nature 6574, activité SJ03B, programme 8056,
- approuve les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association THEMIS présentée en annexe ;
- autorise :
 - la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents ;
 - la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association THEMIS.

Adopté à l'unanimité en début de séance

24 Remise gracieuse au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve la remise gracieuse pour un montant de 1 120,36 € au profit de Mme Valérie MEIER, imputée sur la ligne budgétaire 67/ 6748 / 512.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (CTAI) : signature d'une convention de partenariat avec l'Etat et la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention pour la gestion de la plate-forme de coordination de la cellule territoriale d'appui à l'isolement sur le territoire du Bas-Rhin, et autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention et les actes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

26 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
- d'allouer les subventions suivantes :

1. France Bénévolat 67	2 000 €
2. Association Sportive ASPTT de Strasbourg	5 790 €
3. Association Populaire Familiale Syndicale de Neudorf centre – CSF APFS Neudorf	21 920 €
4. Centre des jeunes	11 360 €
5. Jeunesse Loubavitch de Strasbourg	26 780 €
6. La Buissonnière de l'Aar	5 930 €
7. Strasbourg Université Club	19 450 €
8. Unis vers le Sport	3 410 €
9. Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	2 188 €
10. Association Les Disciples	3 200 €
11. Centre socio-culturel de Neudorf	12 446 €
12. Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	1 556 €
13. Sp3ak3r	10 098 €
14. Association d'éducation populaire Saint Ignace	890 €
15. Association Intégration Education Synergie	4 300 €
Total	131 318 €

- d'imputer les subventions 1 à 8 d'un montant de 96 640 € au compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 470 524 €
- d'imputer les subventions 9 à 15 d'un montant de 34 678 € au compte AS00 – 20421– 520 – prog. 7017 dont le disponible avant le présent Conseil est de 266 050 €
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés y afférentes.

M. MATT ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

27 Attribution d'une subvention et soutien de la Ville au Groupement d'Intérêt Public 'Maison Sport Santé de Strasbourg'.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

Subvention totale au GIP Maison Sport Santé de Strasbourg	118 400 €
Sport Santé Sur Ordonnance – santé mentale	45 000 €
Assises Sport Santé Sur Ordonnance	58 000 €
Lignes d'eau	8 400 €
CREPS Vichy	7 000 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 118 400 € au compte AS05D-6574-512 prog. 8006 dont le disponible est de 323 302,00 €.
- d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention afférente.
- d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention d'adhésion individuelle au Groupement d'Intérêt Public Sport Santé.
- d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions de mises à disposition de locaux.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. Association Antenne mouvement d'accueil, d'information et de soutien	4 000 €
2. Home Protestant	14 000 €
3. Plurielles	5 500 €
4. Stimultania	4 500 €
5. Association Les Disciples	12 000 €
6. Lianes	10 000 €
7. Les restaurants du cœur - les relais du cœur du Bas-Rhin - Fonctionnement général incluant les frais de transport de marchandises	38 110 €
8. Les restaurants du cœur - les relais du cœur du Bas-Rhin Investissement – camions frigorifiques et équipements	20 000 €
9. Association culturelle et sociale de la Meinau	2 400 €
10. Société nationale du chemin de fer Mobilités	20 000 €
11. Fédération de charité Caritas Alsace - permanence d'accueil et espace Gruber	64 000 €

12. Fédération de charité Caritas Alsace – - investissement - Epicerie sociale Neuhof	97 230 €
13. Accueil Sans Frontières 67	84 640 €
14. Fédération de charité Caritas Alsace	160 594 €
15. Association AMLI - fonctionnement	16 020 €
16. Aumônerie universitaire catholique centre Bernanos	15 000 €
17. Parole Sans Frontière	8 000 €
18. Stamtish	5 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 4 d'un montant de 28 000 € au compte AS01B - 520-
prog. 8003 – 6574 dont le montant total avant le présent Conseil est de 182 565 €,
- d'imputer les subventions 5 à 7 ; 9 à 11 et 13 à 15 d'un montant de 407 764 € au
compte AS10A - 523 - prog. 8078 – 6574 dont le montant total avant le présent
Conseil est de 1 101 970 €,
- d'imputer les subventions 16 à 18 d'un montant total de 28 000 € au compte AS00B
- 520 - prog. 8001 – 6574 dont le montant total avant le présent Conseil est de
86 189 €,
- d'imputer les subventions 8 et 12 d'un montant de 117 230 € au compte AS10 - 523-
prog. 7002 – 20421 dont le montant total avant le présent Conseil est de 307 043 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions afférentes.

Adopté. Pour : 53 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

**29 Versement d'une subvention au CCAS de la Ville de Strasbourg :
Soutien pour la mise en place d'actions en faveur des personnes en précarité
et des étudiant·es fragilisé·es par la crise sanitaire et ses conséquences.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
 - d'allouer la subvention de 1 350 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
 - d'imputer la subvention au compte AS00B - 520 – prog. 8000 – 6748,
- approuve la conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commande d'une
durée d'un an pour un montant maximum de 650 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes et à signer
ou à exécuter les actes relatifs à cet accord-cadre.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour animer la concertation relative à la végétalisation et à la transformation des usages des cours d'écoles municipales et des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le recours à un prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation de la concertation relative à la végétalisation des cours d'écoles municipales et les cours des établissements d'accueil municipaux du jeune enfant dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée d'un an reconductible 3 fois, attribué selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.
- décide l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à valoir au budget de la ville de Strasbourg, fonction 255, nature 6228, activité DE02C.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les fournisseurs conformément au code de la commande publique et à signer et faire exécuter le marché en résultant.

Adopté. Pour : 47 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 3 voix + 1 <i>(détails en annexe)</i>

31 Recours à l'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) pour la transformation de la restauration collective de la petite enfance et de l'enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - le recours à un ou plusieurs prestataires pour l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la transformation de la restauration collective dans les écoles et les établissements petite enfance ;
 - le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public ordinaire selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles R2621-2 à R2621-5 du Code de la Commande Publique ;
- décide l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à valoir au budget de la Ville fonction 255, nature 6228, activité DE02B ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions relatives aux marchés publics et à signer et exécuter les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

URBANISME, AMENAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

32 Conclusion d'un Contrat de Territoire Eau et Climat entre l'Agence de l'eau Rhin - Meuse, la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2021-2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le contrat de territoire « Eau et Climat » entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et ses annexes joint à la présente délibération,
- décide l'imputation des recettes relatives aux compétences de la ville de Strasbourg sur le budget principal nature 1318 en investissement et 74758 en fonctionnement ;
- autorise la Maire ou son(sa) représentant(e) à signer ledit contrat de territoire « Eau et Climat » et les conventions d'aide découlant de la mise en œuvre du contrat selon les modalités définies par l'Agence de l'eau Rhin – Meuse.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

33 Rénovation de l'Aquarium - 15, rue Augustin Fresnel à Strasbourg - Cronembourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après avoir délibéré,

- approuve le projet de Rénovation de l'Aquarium - 15, rue Augustin Fresnel à Strasbourg Cronembourg pour un montant de 2 500 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de l'opération sur l'autorisation de programme AP2018/0219 programme 1278 pour un montant de 2 500 000 € TTC ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément à la réglementation des marchés publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
 - à signer les demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire,
 - à solliciter auprès des différents partenaires les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

34 Révision tarifaire 2022 de la taxe locale de publicité extérieure.

Le Conseil, vu les articles L. 2333-9 à L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, fixe les

tarifs 2022 de la taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :

2022	
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	32,4
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m ²	64,8
Dispositifs publicitaires numériques	97,2
Dispositifs publicitaires numériques de plus de 50 m ²	194,4
Enseignes de 7 à 12 m ² scellées au sol	21,7
Enseignes de 12 à 20 m ²	21,7
Enseignes de 20 m à 50 m ²	43,4
Enseignes de plus de 50 m ²	86,8

Les enseignes de 7 m² à 12 m² non scellées au sol sont exonérées.

Adopté. Pour : 51 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix
(détails en annexe)

35 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, vu l'avis de France Domaine n° 2021-67482-14400 en date du 18 mars 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :

- 1) la mainlevée pure et simple du droit à la résolution inscrit au bénéfice de la ville de Strasbourg conformément à l'acte du 17 février 1944, consistant en un droit de placer une installation et d'entretenir un équipement de drainage ainsi qu'en l'interdiction de faire des écoulements d'eau usée ou de l'eau de pluie et de sur bâtir grevant les parcelles suivantes actuellement cadastrées :

Commune de Illkirch- Graffenstaden
Section 68 n° 0383/0079 rue Krafft de 8,13 ares
Section 68 n°0384/0079 rue Krafft de 4,30 ares
Section 68 n°385/0079 de 1,48 ares

propriété de la SCI IROQUOIS (groupe STRADIM).

Les frais afférents à la mainlevée sollicitée seront pris en charge par le demandeur, à savoir la société IROQUOIS, substituée à l'ancien propriétaire, à savoir la société HURON GRAFFENSTADEN SAS.

- 2) la mainlevée du droit à la résolution inscrit au profit de la ville de Strasbourg portant sur la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg
20 rue Gratien

Section MN n° 328/20 de 3,30 ares

3) l'acquisition par la Ville, auprès de l'Eurométropole, des parcelles nues et libres de toute occupation, cadastrées comme suit :

Ville de Strasbourg

Section DX n° 901 d'une contenance cadastrale de 0,28 are

Section DX n°904 d'une contenance cadastrale de 1,92 are

Section DX n°906 d'une contenance cadastrale de 0,93 are

Moyennant le prix de 203 753 €

- décide l'imputation de la dépense de 203 753 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg immeuble de rapport : fonction 824, nature 2111, service AD03, programme 785 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à :
 - signer, l'acte de vente ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération moyennant un prix de 203 753 €. Le versement du montant du prix de vente aura lieu selon les modalités prévues à l'acte de vente ;
 - à signer les actes de mainlevée ainsi que tout acte ou document à intervenir pour la bonne exécution des présentes, et notamment à consentir la radiation du droit précité au Livre Foncier en tant qu'il grève les parcelles ci-dessus désignées ;
 - de façon générale, signer tout acte ou document concourant à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

36 Projets sur l'espace public :

- **Ajustement du programme 2021 : Paysage et Eclairage Public.**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - l'ajustement du programme 2021 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la ville de Strasbourg (paysage et éclairage public), tel que figurant sur les listes ci-annexées :
 - Annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage public,
 - Annexe 2 : liste des projets paysage et éclairage public renouvellement urbain,
 - la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, qui assure un rôle de coordination, pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en Annexe 3 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité »

- conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,
- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,
 - à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,
 - à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,
 - à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
 - à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets,
 - à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, qui assure un rôle de coordination, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113.8 du Code de la commande publique (annexe 3) ;
- décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2021 et suivants de la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Projets sur l'espace public - voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement : ajustement du programme de l'année 2021. Avis à donner - art L 5211-57 du CGCT.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code des Collectivités Territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'ajustement du programme 2021 de projets sur l'espace public (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) de l'Eurométropole, sur le territoire de la ville de Strasbourg tel que figurant dans les annexes ci-jointes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

38 Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes et conclusion d'un marché pour la location d'équipements sanitaires pour 2021, éventuellement reconductible pour trois périodes d'un an.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la location, l'entretien et la maintenance d'équipements sanitaires, l'Eurométropole de Strasbourg assurant la mission de

coordinateur,

- décide :
 - sous réserve de disponibilité des crédits, le lancement de la procédure d'un accord-cadre à bons de commande, après mise en concurrence, pour la location, l'entretien et la maintenance d'équipements sanitaires pour l'année 2021, éventuellement reconductible pour 3 périodes d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, pour l'allotissement et les montants annuels minimums suivants et sans montants maximums :

N°	LOTS	VILLE DE STRASBOURG			EUROMETROPOLE DE STRASBOURG		
		Minimums annuels HT	Maximum annuel HT	Montants annuels estimés HT	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT	Montants annuels estimés HT
1	Location, entretien et maintenance de pavillons sanitaires et de loges	5 000 €	Sans montant maximum	10 000 €	15 000 €	Sans montant maximum	60 000 €
2	Location, entretien et maintenance de cabines sanitaires autonomes et de blocs d'urinoirs autonomes	5 000 €	Sans montant maximum	60 000 €	15 000 €	Sans montant maximum	30 000 €
3	Location, entretien et maintenance de toilettes sèches autonomes	12 000 €	Sans montant maximum	130 000 €	1 500 €	Sans montant maximum	10 000 €
TOTAUX		22 000 €	Sans montant maximum	200 000 €	31 500 €	Sans montant maximum	100 000 €

- l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021 et suivants sur les lignes concernées.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg jointe en annexe, à mettre en concurrence ces prestations conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter l'accord-cadre en résultant, ainsi que toutes les pièces y afférant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

39 Groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres pour la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - la conclusion des accords-cadres avec émission de bons de commande et passation de marchés subséquents sans montant maximum, d'une durée fixe de 4 ans ;
 - la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur.

La convention de groupement de commandes portera sur la passation d'accords-cadres pour :

- des missions de contrôle technique de constructions dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg ; lot 1 : travaux inférieurs à 500 000€ HT ;
 - des missions de contrôle technique de constructions dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg ; lot 2 : travaux compris entre 500 000€ HT et 1 500 000 € HT ;
 - des missions d'ingénierie de structure et d'ingénierie pluridisciplinaire dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
 - la réalisation de travaux de câblage Voix/Données/Images sur l'ensemble des infrastructures des collectivités ;
 - le curage de bâtiments à restructurer ou à déconstruire.
- autorise
 - la Maire ou son-sa représentant-e :
 - o à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame, convention dont la copie est jointe en annexe ;
 - o à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg.
 - et l'Administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :
 - o à signer la convention de groupement de commandes avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, convention dont la copie est jointe en annexe ;
 - o à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

40 Remplacement et renouvellement d'installations techniques dans des bâtiments culturels.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :

- le renouvellement des équipements scéniques et du gril du Centre de Développement Chorégraphique National - Pôle Sud de Strasbourg conformément au programme ci-avant,
- le remplacement du système de sécurité du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg conformément au programme ci-avant,

- décide :
 - d'imputer les dépenses d'investissement de 800 000 € TTC correspondant au renouvellement des équipements scéniques et du gril au CDCN Pôle Sud sur le programme 1322,
 - d'imputer les dépenses d'investissement de 500 000 € TTC correspondant au remplacement du système de sécurité incendie du Musée d'Art Moderne et Contemporain sur le programme 1321,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter les actes en résultant,
 - à signer les dossiers de demande de déclaration de travaux, de permis de démolir et de permis de construire,
 - à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

41 Attribution du contrat de concession pour la rénovation et l'exploitation du parking P3 des Halles.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants, vu la troisième partie du code de la commande publique relative aux contrats de concessions, vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 juin 2019 approuvant le lancement de la procédure de concession (délégation de service public) pour la rénovation et l'exploitation du parking P3 des Halles, vu le rapport de la commission de concession du 12 septembre 2019 présentant la liste des candidats admis à présenter une offre, vu l'avis de la commission de concession du 12 novembre 2020 sur les offres des candidats, vu le rapport de la Maire de Strasbourg annexé à la présente délibération sur le choix de l'exploitant et les termes de la convention, vu le projet de contrat de concession ainsi que ses principales annexes, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - le choix de la société Parcus pour l'exploitation du parking P3 des Halles pour une durée de 12 ans à compter du 1er août 2021,
 - le contrat de concession de service public, ci-annexé, à conclure avec la société Parcus,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat de concession ainsi approuvé avec la société Parcus et tous les documents afférents à la mise en oeuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Ne participent pas au vote les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration de PARCUS, à savoir :

- *Mmes JEAN, DUPRESSOIR et TRAUTMANN ;*
- *MM. OZENNE ET JUND.*

Mme SCHAETZEL ne participe pas non plus au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

**42 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service.
Signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve, sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels :

Ville de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Prestations de débardage		
Lot 1: Hohwald	5 000	70 000
Lot 2: Oedenwald	4 000	50 000
Lot 3: Herrenwald et périurbaine	sans	30 000
Marché de maintenance d'aires collectives de jeux		
Lot 1 : Pose et réparation SEVN	120 000	sans
Lot 2 : Pose et réparation autres services	100 000	sans
Lot 3: Contrôle des aires de jeux	15 000	sans

Groupement de commandes ponctuel Eurométropole et Ville de Strasbourg			
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Inspections terrestres d'ouvrages d'art	10 000	sans	Eurométropole de Strasbourg

Sondages géotechniques de reconnaissance, essais et études des sous-sols avec missions connexes	10 000	sans	Eurométropole de Strasbourg
Fourniture et mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale, en agglomération.	5 000	sans	Eurométropole de Strasbourg
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales			Eurométropole de Strasbourg
Lot 1 : Accompagnement technique d'opérations d'aménagement	5 000	100 000	
Lot 2 : Accompagnement au changement des collectivités	compétence exclusive de l'EMS		
Inventaires, diagnostics et expertises arboricoles			Eurométropole de Strasbourg
Lot 1 : Inventaire, diagnostic et expertise arboricoles visuelles et de gestion	10 000	sans	
Lot 2 : Inventaire, diagnostic et expertise arboricoles et faunistique approfondies aux instruments	2 500	sans	
Lot 3 : Tests de traction ancrage et rupture	5 000	sans	
Métallerie-Clôture et équipement de contrôle d'accès			Ville de Strasbourg
Lot 1 : Espaces verts urbains	88 000	sans	
Lot 2: Sport	80 000	sans	

Lot 3 : Jardins familiaux	80 000	sans	
Prestations de broyage			Ville de Strasbourg
Lot 1: Broyage pour le SEVN et autres services	10 000	sans	
Lot 2: Broyage dans les jardins familiaux	5 000	sans	
Lot 3: Prestations de gyrobroyage	sans	25 000	

Groupement de commandes permanent			
Les montants ci-après sont indiqués pour la Ville de Strasbourg			
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Fourniture de kits LED d'éclairage public			
Lot 1 : Luminaires Elipt	sans	150 000	Ville de Strasbourg
Lot 2 : Luminaires Modena	sans	100 000	
Lot 3 : Luminaires Hestia	sans	30 000	
Fourniture d'armoires d'éclairage public et coffrets électriques	sans	100 000	Ville de Strasbourg
Fourniture et pose de solutions d'éclairage autonome solaire	sans	150 000	Ville de Strasbourg

- décide :
 - d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,
 - de créer les groupements de commandes entre la **Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** pour les marchés de :
 - o Inspections terrestres d'ouvrages d'art,
 - o Sondages géotechniques de reconnaissance, essais et études des sous-sols avec missions connexes,
 - o Fourniture et mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale,
 - o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales,
 - o Inventaires, diagnostics et expertises arboricoles,
 - o Métallerie-Clôture et équipement de contrôle d'accès,
 - o Prestations de broyage ;

- autorise Madame la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
 - à signer les conventions constitutives de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance

**43 Plan patrimoine de la ville de Strasbourg.
Vente de trois volumes immobiliers correspondant aux locaux des 2^{ème} et 3^{ème} étages de l'immeuble sis 1 rue du 22 Novembre et 6 rue du Jeu des Enfants à Strasbourg.**

Le Conseil, vu l'Esquisse provisoire de division en volumes modifiée datée du 2 février 2021, vu l'avis n° 2021-67482-32496 de la Direction de l'Immobilier de l'Etat daté du 10 mai 2021, vu l'avis de la Commission patrimoine en date du 3 juin 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - 1) la nouvelle organisation de la division en volumes de l'immeuble sis 1 rue du 22 Novembre et 6 rue du Jeu des Enfants à Strasbourg (telle qu'elle découle de la version provisoire du nouvel état descriptif de division en volumes, datée du 2 février 2021)
Cadastré section 56 n° 71/35 d'une contenance de 9,93 ares
Banlieue de Strasbourg-Ville, Lieu-dit : « rue du 22 Novembre n°1 »
 - 2) la vente par la ville de Strasbourg du bien immobilier représenté par les volumes AC (sous-volumes AC1 et AC2), AD et AE, tels qu'ils résultent du processus de refonte volumétrique visé en 1)

Au profit de la SCI du MAENNELSTEIN (5 avenue de la Gare 67150 Erstein), ou toute personne morale qui s'y substituerait avec l'accord écrit de la ville de Strasbourg

Moyennant le prix de 2 360 000 €, hors droits et taxes éventuels à la charge de l'acquéreur.

- 3) Dans le cadre du compromis de vente précédant la signature de l'acte authentique définitif, il sera inséré :
 - une condition suspensive liée à l'obtention par l'acquéreur du financement définitif de son projet pour un montant maximum de 3 000 000 € TTC
 - une condition suspensive liée à la libération complète des 2^{ème} et 3^{ème} étages d'ici au 15 mars 2022
 - une condition suspensive de l'obtention de toute autorisation d'urbanisme (PC, DP, changement de destination, CDAC, etc.) nécessaire à l'exploitation d'un commerce sous l'enseigne « Mr Bricolage »,

Cet avant contrat devra être régularisé dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification par courrier recommandé à l'acquéreur de la présente délibération. Il sera consenti pour une durée de neuf mois.

Un dépôt de garantie d'un montant de 10% du prix de vente sera versé par l'acquéreur au moment de la signature du compromis de vente, ledit dépôt destiné notamment à garantir le jeu de la clause pénale qui sera prévue en cas de refus de l'acquéreur de réitérer l'acte de vente alors que les conditions suspensives sont réalisées.

A défaut de signature du compromis de vente par l'acquéreur dans les trois mois de la notification qui lui sera faite des présentes, et après mise en demeure qui lui sera adressée par courrier recommandé avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 15 jours, la collectivité sera réputée déliée de ses engagements envers l'acquéreur au titre de la présente délibération, sauf si l'impossibilité de signer le compromis de vente résultait d'une raison n'incombant pas à l'acquéreur (non transmission du compromis dans le délai).

- 4) La vente définitive sera assortie des conditions essentielles et déterminantes suivantes :
- l'acquéreur s'interdira de revendre le bien dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. En cas de cession(s) agréée(s) par la Ville dans le délai de 5 ans, cette obligation sera transférée à la charge de tout sous-acquéreur durant ce même délai.
 - l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie particulière de la part du vendeur, notamment pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol (à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien ou de l'état structurel du bâtiment.
 - le vendeur ne garantit pas l'état structurel du bâtiment, l'acquéreur prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais exclusifs sans recours contre le vendeur à cet égard.
 - l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien.
- décide l'imputation de la recette de 2 360 000 € tirée de la vente sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg, service CP71E, fonction 820, nature 775 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les actes et documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

44 Prorogation de l'échéance du bail emphytéotique administratif consenti à la Société "Le Jardin de l'Orangerie" pour la gestion et l'exploitation du café-brasserie-restaurant et bowling sis Parc de l'Orangerie à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la prolongation de treize mois supplémentaires du bail emphytéotique administratif conclu le 9 décembre 2003 au profit de la SARL « Le Jardin de l'Orangerie », portant ainsi l'échéance du bail au 31 décembre 2022, concernant l'ensemble immobilier localisé et cadastré comme suit :

Commune de STRASBOURG
Banlieue de Strasbourg-Ville

Section	N° de parcelle	Lieudit	Surface
98	42/4	Parc de l'Orangerie	00 ha 27 a 02 ca
98	43/4	Parc de l'Orangerie	00 ha 01 a 03 ca
98	44/4	Parc de l'Orangerie	00 ha 00 a 40 ca
98	45/4	Parc de l'Orangerie	00 ha 05 a 74 ca
98	46/4	Parc de l'Orangerie	00 ha 01 a 10 ca
98	47/4	Parc de l'Orangerie	00 ha 01 a 11 ca

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document ou acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

45 Marché de gestion locative et de valorisation du patrimoine privé de la Ville et de l'Eurométropole et mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - l'augmentation du montant prévisionnel annuel des honoraires de la gestion locative et valorisation d'une partie du patrimoine privé de la ville de Strasbourg pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, qui passe par an à 654 840 € TTC au lieu de 440 000 € TTC,
 - la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux avec le prestataire retenu pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour les travaux et les grosses réparations soit un montant global prévisionnel de 16 000 000 € TTC pour les immeubles ville Strasbourg, 4 600 000 € TTC pour les immeubles des legs et fondations, les travaux des immeubles des fondations étant financés par les fonds détenus par chacune d'elles, le prestataire étant rémunéré selon un pourcentage du montant des travaux, estimé à 135 000 € TTC annuel.
- décide :
 - l'imputation des dépenses pour la délégation de maîtrise d'ouvrage sur les imputations budgétaires suivantes :
 - o 020 238 CP71 sur le programme 1332, AP0255, créé au BP2021 pour les immeubles Ville,

- 020 238 HP06 sur le programme 1333, AP0255 créé au BP2021 pour les immeubles des Fondations.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur les propriétés bâties relevant du domaine privé de la ville de Strasbourg, et tout autre document concourant à l'exécution de la présente.
 - à prendre toute décision y relative.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

46 Avis du Conseil Municipal de la ville de Strasbourg sur le projet de mise à jour du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin-Meuse 2022-2027.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - la nécessité de réduire les risques et conséquences associés aux phénomènes d'inondation, de ruissellement et de coulées d'eaux boueuses tels qu'exposés dans le présent projet de PGRI ;
 - le principe de contribuer, à ce titre, dans la limite de ses compétences et des moyens disponibles, aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- rappelle :
 - la spécificité de la ville de Strasbourg, située à la confluence de 3 cours d'eau majeurs, la Bruche, l'Ill et le Rhin, marqués par de nombreux aménagements hydrauliques historiques (ouvrages de protection et de gestion hydraulique, artificialisation et urbanisation des sols, rectification et canalisation de cours d'eau) ;
 - la nécessité de prendre en compte les moyens, les délais et les implications en matière d'urbanisme nécessaires pour l'application des dispositions du présent projet de PGRI dans les documents d'urbanisme et stratégiques en vigueur sur le territoire de la Ville de Strasbourg.
- demande :
 - que, compte tenu des moyens nécessaires et de la complexité des procédures de révision des documents d'urbanisme, le présent projet du PGRI respecte le principe de progressivité dans la mise en œuvre des dispositions, tant en matière d'aménagement du territoire qu'en matière de prévention des inondations ;
 - que l'éventualité d'une interdiction de reconstruction d'un bâtiment après un sinistre autre qu'une inondation ou après une démolition (Dispositions 03.5-D1 et D2), motivée par la nécessité d'une protection spéciale, soit précisée ;
 - que les principes d'aménagement et d'inconstructibilité (Disposition 03.1-D2) concernant les établissements sensibles dans le cadre de projets de renouvellement urbain soient révisés et prennent en compte la possibilité de telles constructions et aménagements dans les zones d'aléas faibles, assorties de mesures de réduction de la vulnérabilité ;
 - que le champ d'application en matière de compatibilité réglementaire et le délai de mise en œuvre dans les documents de planification des dispositions relatives à

l'application du principe d'inconstructibilité à l'arrière des ouvrages de protection (bandes de précaution) présentes dans le présent projet de PGRI soit précisés.

- décide d'émettre un avis favorable au présent projet de PGRI sous réserve que les observations et demandes de précisions indiquées dans la présente délibération soit prises en compte.

Adopté à l'unanimité en début de séance

47 Validation de la stratégie de la Charte de partenariat ville de Strasbourg - Voies Navigables de France "Vie Fluviale 2021-2026" et lancement de la phase de définition d'un programme d'actions. Désignation de représentant·e·s de la ville de Strasbourg pour siéger aux différents comités thématiques.

Le Conseil, vu les articles L 2121-33 et L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - le partenariat « Vie Fluviale » proposé selon les 5 orientations thématiques assortis des objectifs opérationnels suivants :
 - 1. améliorer l'accueil et la logistique touristique** autour de la Voie d'Eau en synergie avec les acteurs et usagers ;
 - 2. développer une activité de fret fluvial** pérenne, innovante et intégrée dans le paysage urbain ;
 - 3. contribuer à la préservation de l'environnement** et du cadre de vie ;
 - 4. Permettre aux habitants et visiteurs de retrouver un lien privilégié avec la Voie d'eau ;**
 - 5. développer les synergies entre les différents acteurs et usagers** de la Voie d'eau et ses abords ;
 - la gouvernance associée au partenariat « Vie fluviale » de la manière suivante :
 - le comité de suivi « Vie fluviale » : Composé de 4 élus-es désignés-es par la ville de Strasbourg pour siéger aux comités thématiques et des représentants-tes des Voies Navigables de France et le cas échéant, des représentants-es des membres associés à la Charte ;
 - les comités thématiques : Constitués en fonction des 4 premières thématiques et composés des 4 élus-es désignés-es par la ville de Strasbourg, des représentants-tes de VNF et des acteurs associés;
 - la constitution d'un Groupement de commande « Ville de Strasbourg – Voies Navigables de France » en vue du lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Vie fluviale » destinée à accompagner le partenariat ;
- décide :
 - de désigner les 4 élus-es référents-es siégeant aux comités thématiques « Vie Fluviale » suivants :
 - M. Joël STEFFEN désigné pour siéger au Comité thématique « **Logistique et Activités touristiques** »
 - Mme Anne-Marie JEAN désignée pour siéger au Comité thématique « **Fret fluvial et activités économiques** »

- M. Pierre OZENNE désigné pour siéger au Comité thématique « **Environnement et Cadre de Vie** »
- Mme Sophie DUPRESSOIR désignée pour siéger au Comité thématique « **Loisirs et mobilités du quotidien** »
- de constituer un groupement de commande relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Vie Fluviale » entre la ville de Strasbourg et Voies Navigables de France ;
- d'imputer les dépenses prévisionnelles relatives à la participation de la ville de Strasbourg pour la réalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage « Vie Fluviale » de la manière suivante :
 - 17 500 € sur le budget de fonctionnement EN02B, Fonction 830, Nature 617 sous réserve des crédits nécessaires alloués dans le cadre du vote du Budget Supplémentaire proposé en Septembre 2021
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer la convention de partenariat « Vie Fluviale » entre la ville de Strasbourg et Voies Navigables de France ;
 - à effectuer toutes demandes de subventions et participations relatives à la mise en œuvre des actions inscrites dans le cadre partenariat « Vie Fluviale » ;
 - à constituer le groupement de Commande relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Vie Fluviale » et à signer l'ensemble des pièces nécessaires au recrutement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par marché public avec convention de constitution d'un groupement de commande.

Adopté à l'unanimité en début de séance

48 Etablissement d'un nouveau partenariat pluriannuel avec la Ligue de Protection des Oiseaux d'Alsace (LPO-Alsace) et attribution de la subvention annuelle pour 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 ;
 - l'allocation de la subvention de fonctionnement conforme aux objectifs de gestion de la collectivité à l'association LPO-Alsace à hauteur de 5 000 € pour l'année 2021 ;
 - l'arrêté pour le versement financier pour l'année 2021 ;

la proposition ci-dessus est à imputer sur les crédits ouverts sous le code AD01J, nature 6574, « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention, l'arrêté pour le versement financier ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des objectifs de ce partenariat, dans le respect de l'enveloppe précitée.

Adopté à l'unanimité en début de séance

49 Evolution du zoo de l'Orangerie et attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'évolution du zoo de l'Orangerie vers un parc pédagogique animalier privilégiant la présentation de la petite faune sauvage et domestique locale,
- décide d'attribuer une subvention de 250 300€ à l'Association des amis du zoo de l'Orangerie, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Programme 8046 EN03 D,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière y afférente.

Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 7 voix – Abstention : 4 voix
(détails en annexe)

CULTURE ET SPORT

50 Mise en place d'un plan de soutien à la reprise d'activités des acteurs culturels suite à la crise sanitaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la mise en place d'un plan de soutien plafonné à 5 000 € par bénéficiaire dans la limite d'une enveloppe globale de 150 000 € visant à soutenir des projets de reprise d'activité portés par des associations culturelles ayant une activité sur le territoire de la ville de Strasbourg depuis et ne bénéficiant pas déjà d'une aide en fonctionnement de la Ville.
- décide l'imputation de cette dépense sous les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 346 650 €.

Adopté. Pour : 53 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

51 Remboursement d'un contrat de concession funéraire souscrit le 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 50 ans.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré approuve le remboursement à M. Daniel BRUNOT d'un montant de 1 490 € au titre du budget principal, imputé sur la ligne budgétaire : 026 /6748 / AU06B.

Adopté à l'unanimité en début de séance

52 Adhésion de la Ville au dispositif Carte Atout Voir pour la période 2021 - 2024 et signature des conventions de partenariat et de fonctionnement relative à la vente de la carte par la Boutique Culture.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer la convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que tous les avenants qui pourraient s'y référer,
 - à signer la convention de fonctionnement permettant à la Boutique Culture d'assurer la vente de la Carte Atout Voir pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg pendant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024, ainsi que tous les avenants qui pourraient s'y référer.

Adopté à l'unanimité en début de séance

53 Adhésion des musées au Pôle des arts visuels.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion du Service des musées au Pôle Arts Visuels Grand Est dont le montant annuel de la cotisation s'élève à 750 €,
- décide l'imputation de la cotisation annuelle de 750 € sur la ligne LO1A – 6281 – 020,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité en début de séance

54 Communication concernant l'enrichissement des collections des musées au titre de l'année 2020.

Les musées de la ville de Strasbourg souhaitent porter à la connaissance du Conseil la politique dynamique d'enrichissement des collections ayant été menée pour l'année 2020 par l'ensemble des musées.

Ainsi, les œuvres entrées dans les collections par le biais de don ou d'achat dont la valeur est inférieure à 15 000 € représentent pour cette année-là une valeur totale de 107 930 €.

La liste de l'ensemble de ces œuvres est répertoriée dans le tableau récapitulatif ci-joint.

Communiqué

55 Enrichissement des collections des musées.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- accepte les dons pour le MAMCS de deux œuvres de l'artiste Ann Veronika Janssens RAL 3002, Sculpture en plexiglass soufflé, pour une valeur de 20 000 € TTC et Sans Titre, Coco Pink Lopez, Sculpture en verre, pour une valeur de 15 000 € TTC,
- accepte la radiation de la peinture de Joseph Wencker, Portrait de l'historien Louis-Auguste Himly, œuvre faisant partie de la collection du Musée des Beaux-arts, qui sera restituée aux Musées d'Orsay et de l'Orangerie suite à leur accord,
- charge la Maire ou son·sa représentant·e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

56 Subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT

Alliance française Strasbourg Europe	4 000 €
Bibliothèques nationale et universitaire de Strasbourg	7 000 €
Fédération Alsace Bilingue	2 500 €
APACA Graine de Cirque	5 000 €
C'est tout un art	8 000 €
L'Ateuchus	6 000 €
La Soupe Cie	6 000 €
La Chair du monde	6 000 €
La Lunette Théâtre	6 000 €
KHZ	6 000 €
ARPFIC	3 000 €
Association culturelle de la Paroisse protestante Saint Pierre Le Jeune	2 500 €
Axis Modula	2 000 €
Prodigart	5 000 €
Lovemusic	2 880 €
Arts et Lumières en Alsace	3 000 €
Stras Orgues	27 000 €
SAFIRE – atelier émergence	750 €
LABFILMS – festival de Films de l'Est	8 000 €
LE RECIT – Festival Augenblick	5 000 €
MESA – Festival des cinémas d'Europe	3 000 €
Burstscratch - formation	2 000 €
Amis du musée Vodou - exposition	3 000 €
Ligne Verte Terre de Paix	5 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 128 630 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 346 650 € ;

INVESTISSEMENT

Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	15 348 €
---	----------

La proposition ci-dessus représente une somme de 15 348 € à imputer sur les crédits ouverts sur le programme 1319 et l'enveloppe AP 0253 du budget 2021 ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Mme MAYIMA ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance

57 Convention de mise à disposition de locaux et exonération de redevance au profit de l'association Artefact PRL pour une durée d'un an.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, autorise l'exonération de redevance évaluée annuellement à 222 961,65 € au profit de l'association Artefact PRL pour l'occupation des bâtiments situés au 11-13 rue du Hohwald, les 3^e et 4^e étages du bâtiment situé 10 rue du Hohwald, ainsi que le sous-sol de la Fabrique de théâtre également situé 10 rue du Hohwald.

Adopté à l'unanimité en début de séance

58 Sollicitation du fonds de concours métropolitain pour le TAPS au titre de l'année 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- sollicite un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « Le TAPS » à hauteur de 69 507 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité en début de séance

59 Partenariat stratégique et de recherche, programme d'études et convention 2021-2022 avec l'Université de Strasbourg dans le domaine du sport.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - le partenariat pluriannuel avec l'Université de Strasbourg dans le domaine du sport, selon les modalités de la convention partenariale pluriannuelle jointe en annexe ;
 - le programme d'études et thématiques de partenariat ainsi que les modalités afférentes, tels que prévus dans la convention spécifique annuelle jointe en annexe, ainsi qu'une subvention à l'Unistra d'un montant de 10 000 € pour en permettre la réalisation ;
- décide l'imputation des dépenses sur le compte SJ03B – 415- 65738 du Budget Primitif 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 10 000 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et autres documents relatifs à ces opérations.

M. MATT ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

60 Demande de financement auprès de l'Eurométropole de Strasbourg pour des expositions majeures des musées de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de l'Eurométropole à hauteur de 260 000 € pour l'organisation par les musées de la ville de Strasbourg des expositions :
 - Jean-Jacques Henner (1829-1905). La Chair et l'Idéal, 8 octobre 2021 – 24 janvier 2022, dont le coût prévisionnel en dépenses directes s'élève à 550 000 € TTC ;
 - 1909. L'Alsace à Nancy, 26 novembre 2021 – 23 mai 2022, dont le coût prévisionnel en dépenses directes s'élève à 76 500 € TTC ;
- décide l'inscription au budget 2021 du Service des musées - AU12D nature 74751 d'une recette de 260 000 €.

Adopté à l'unanimité en début de séance

61 Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 267 134 € réparti comme suit :

- **17 900 €** sur le compte 415/6574/8057/SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin Soutien à l'organisation d'activités aquatiques au plan d'eau du Baggersee durant l'été 2021	1 900 €
Nouvelle Ligne Solde du soutien à l'organisation, du 27 au 29 août 2021 à Strasbourg, de la 15e édition du NL Contest.	11 000 €
Strasbourg Agglomération Athlétisme Soutien à l'organisation du meeting d'athlétisme de Strasbourg, le 16 juin 2021 au stade d'athlétisme de Hautepierre	5 000 €

- **35 488 €** sur le compte 40/20421/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :

Association Sportive Culturelle et de Plein Air Soutien à l'acquisition de nouveaux canoë-kayak	4 585 €
ASPTT Strasbourg Soutien à l'acquisition de matériel pour la pratique du ski	1 000 €
Aviron Strasbourg 1881 Soutien à l'acquisition de matériel sportif destiné à la pratique de l'aviron	15 749 €
Strasbourg Eaux Vives Soutien à l'acquisition de matériel sportif pour la pratique du canoë-kayak	14 154 €

- **16 246 €** sur le compte 40/20422/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :

Aviron Strasbourg 1881 Soutien à la réalisation de travaux de rénovation des installations de l'association	1 366 €
FC Kronembourg Tennis Soutien aux travaux d'amélioration de l'éclairage des courts extérieurs	4 000 €
Rowing Club de Strasbourg Soutien à la mise en place de deux pontons le long des berges du bassin du Heyritz	5 080 €
Tennis Club de la Meinau Soutien aux travaux d'amélioration de l'éclairage des courts extérieurs.	5 800 €

- **197 500 €** sur le compte 40/6574/8060/SJ03C aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de handball féminin => N1 : 28 500 € soutien aux activités de badminton => Top 12 : 16 000 €	44 500 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien aux activités de handibasket => Nat B	12 500 €

Neuhof Futsal Soutien aux activités de futsal => D2	2 500 €
Sport et Loisirs Constantia Soutien aux activités de volley-ball féminin => N3	2 500 €
Strasbourg Alsace Rugby Soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3	2 500 €
Strasbourg Université Club Soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 6 000 € Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 6 000 €	12 000 €
Strasbourg Volley-Ball Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2	6 000 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS Soutien aux activités de water-polo masculin => Pro A	115 000 €

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes :
 - 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 60 000 €
 - 40/6574/8060/SJ03C B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 1 053 800 €
 - 40/20421/7024/SJ00 du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 40 000 €
 - 40/20422/7024/SJ00 du BP 2020 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 262 000 €
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté. Pour : 60 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

62 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **8 000 €**

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention totale proposée
Association Sportive Strasbourg	Football - Athlétisme	4	400 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	1	100 €
Club Sportif de Hautepierre	Karaté	1	100 €
FC Kronembourg	Football	1	100 €

FC Stockfeld Colombes	Football	1	100 €
International Meinau Académie	Football	66	6 600 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Karaté – football – basket	4	400 €
Strasbourg Université club	Gymnastique	2	200 €

- décide l'imputation des dépenses sur le compte 412 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 207 300 € ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Mme MAYIMA ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

63 Subventions de la ville de Strasbourg aux associations et établissements culturels.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :

Subventions d'équipement :

N°1	Paroisse catholique Saint Pierre le Jeune	5 285 €
N°2	Paroisse catholique Saint Pierre le Vieux	490 €
N°3	Paroisse protestante Saint Louis de la Robertsau	3 136 €
N°4	Paroisse catholique Saint Bernard	57 091 €
N°5	Paroisse protestante Saint Matthieu (Chapelle de la Rencontre)	71 460 €
N°6	Paroisse protestante Saint Guillaume	4 500 €
N°7	Paroisse catholique Saint Urbain	180 €
N°8	Paroisse catholique du Christ Ressuscité	786 €

Subventions de fonctionnement :

N°9	Fondation Université de Strasbourg	1 500 €
-----	------------------------------------	---------

- décide :
 - l'imputation de la dépense de 142 928 € (subventions n° 1 à 8) sur le budget 2021 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 025, nature 20422 programme 7007 ;
 - et l'imputation de la dépense de 1 500 € (Subvention n° 9) sur le budget 2021 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 025, nature 6574 programme 8036 ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

64 Soutien à l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
 - d'attribuer une subvention de 100 000 € à la CRESS Grand Est,
 - d'imputer la somme de 60 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 109 494 €,
 - d'imputer la somme de 40 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05N programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 100 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

65 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : appels à projets pour contribuer à la phase de diagnostic.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'appel à projets selon le cahier des charges de l'appel à projets joint en annexe,
- décide d'engager les budgets nécessaires au soutien des projets lauréats à hauteur de 50 000€,
- approuve la création d'une commission ad hoc en charge de la désignation des lauréats,
- décide d'imputer et engager à cette fin les crédits nécessaires sur le chapitre budgétaire 65 «autres charges de gestion courante» ,
- désigne Monsieur Pierre ROTH, Conseiller municipal délégué, pour siéger au sein de la commission ad hoc en charge de désigner les lauréats,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières avec les lauréat-e-s désigné-e-s.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

66 Attribution de subventions dans le cadre du fonds de soutien pour les projets de solidarité internationale.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le versement de subventions sur les crédits prévus à cet effet, aux associations suivantes :
 - Association Imanga : 2 000 €
 - Association Inter-développement et solidarités : 2 000 €
 - Association Enfants Espoir du Monde : 2 000 €
 - Electriciens sans frontières : 2 000 €
 - Association AFRANE : 2 000 €
- décide d'imputer la dépense totale de 10 000 € au compte 041-6574 programme 8052 – activité AD06 C dont le disponible avant le présent conseil est de 54 000 €,
- autorise la Maire à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

67 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - le versement d'une subvention de 7 500 € à la Maison de l'Europe – Strasbourg Europe (MESA),
 - le versement d'une subvention de 1 200 € au Centre international d'initiation aux droits de l'homme,
- décide :
 - d'imputer la dépense de 7 500 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B,
 - d'imputer la dépense de 1 200 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B, dont le disponible avant le présent Conseil est de 241 200 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

68 Conciergerie solidaire : convention de mécénat entre la Ville de Strasbourg et Bouygues Bâtiment Nord-Est.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- approuve :
 - les travaux de restauration du bâtiment situé 40 rue de Wattwiller (QPV Ampère, quartier Musau) à Strasbourg, conformément au programme ci-avant exposé ;
 - la proposition faite par l'entreprise Bouygues Bâtiment Nord-Est siégeant à Strasbourg, spécialisée et qualifiée dans le bâtiment et la restauration, de partenariat

- avec la Ville sous la forme de mécénat de compétences ;
- la convention de mécénat de compétence entre la Ville et l'entreprise Bouygues Bâtiment Nord-Est dont les stipulations essentielles sont :
 - o le mécène prend à sa charge la fourniture des équipements nécessaires à la restauration, les travaux et la coordination avec les sous-traitants,
 - o la Ville donne l'exclusivité au mécène pour la réalisation du projet,
 - o la Ville adressera au mécène un reçu fiscal établi conformément aux termes de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat et permettant de bénéficier de 60% de réduction fiscale sur les dons versés (en l'occurrence sur le montant des travaux effectués). Le reçu fiscal devrait être transmis dès constat de l'achèvement des travaux. Le montant du don s'élève à 19 500 € HT.

 - décide de lancer les travaux conformément au planning prévu par le mécène Bouygues Bâtiment Nord-Est et les sous-traitants impliqués dans le projet ;

 - autorise la Maire ou sa/son représentant-e à signer la convention de mécénat de compétences entre la ville de Strasbourg et l'entreprise Bouygues Bâtiment Nord-Est.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES

69 Approbation du schéma des achats socialement et écologiquement responsables de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la ville de Strasbourg (SPASER) joint à la présente délibération,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toute décision relative à la mise en œuvre dudit schéma.

Adopté à l'unanimité en début de séance

70 Construction de la stratégie ' numérique responsable ' de la ville de Strasbourg : recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la méthodologie et l'accompagnement proposés pour définir la stratégie numérique responsable ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant?e à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en œuvre de cet accompagnement méthodologique, notamment dans le cadre du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera porté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

71 La refonte du dispositif des Conseils de quartier en Ateliers de quartier.

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après avoir délibéré, décide d'arrêter le périmètre, la dénomination et les modalités de fonctionnement des Assemblées et Ateliers de quartier, tels que proposés dans la présente délibération.

<p>Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 10 voix <i>(détails en annexe)</i></p>
--

72 Favoriser les usages éphémères dans la ville.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'engagement, pour une durée d'un an et à titre expérimental, d'une démarche de déploiement d'usages éphémères sur le territoire de la ville de Strasbourg,
- autorise le lancement d'appels à manifestation d'intérêts visant à faire émerger des projets du territoire,
- décide d'allouer, pour permettre la mise en œuvre de ces usages éphémères, une enveloppe budgétaire de 200 000 € HT qui sera inscrite au budget supplémentaire et sera décomposée, à titre indicatif, en 100 000 € HT de prestations et 100 000 € HT de subventions,
- autorise la Maire ou son.s.a représentant.e à préparer, signer et exécuter les contrats, marchés publics, autorisations d'occupation du domaine public et tous autres actes afférents, conclus pour mettre en œuvre ce projet d'usages éphémères de la ville.

<p>Adopté à l'unanimité en début de séance</p>

73 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} mars 2021 et le 31 mars 2021. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

<p>Communiqué</p>

74 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- autorise la signature de marchés publics et la mise en œuvre de l'opération des travaux d'aménagement de locaux dans l'immeuble situé 1 Place de Lattre de Tassigny (bâtiment de la Bourse) conformément au programme ci-avant énoncé pour un montant de 5 200 000 € TTC,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement des travaux correspondants sur l'AP0134 programme 962,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code de la commande publique,
 - à signer et exécuter les marchés publics et actes en résultant,
 - à signer les dossiers de demande de déclaration de travaux, de permis de démolir et de permis de construire,
 - à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.
- approuve la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

75 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2020.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la répartition des charges de personnel à 59,03% pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin) et à 40,97% pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2020, dont le détail est expliqué dans le rapport joint en annexe ;
- donne mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole pour l'exercice 2021 ;
- donne mandat à la commission mixte Paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

Adopté à l'unanimité en début de séance

76 Acquisition, mise en œuvre et maintenance de coffres-forts automatisés et d'un système de puçage des armes pour la Police municipale.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le lancement d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance de coffres-forts automatisés et d'un système de puçage des armes pour la Police municipale. Ce marché sera lancé sous forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour une durée de 4 ans,
- décide :
 - l'imputation de la dépense d'investissement sur la fonction 112, natures 2051 et 2188, programme 150, service PM00,
 - l'imputation de la dépense de fonctionnement sur la fonction 112, nature 6156, activité PM00A,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à lancer la consultation, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter le marché en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

77 Avis sur les emplois Ville.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les créations d'emplois présentées en annexe.

Adopté à l'unanimité en début de séance

78 Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les transformations d'emplois présentées en annexe.

Adopté à l'unanimité en début de séance

79 Approbation de la convention de groupement de commandes relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation " Alsace Marchés Publics ".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - la passation d'un avenant n°1 de prolongation de l'accord-cadre relatif à l'hébergement, aux prestations de maintenance et au développement de la solution Open Source Alsace Marchés Publics dont le titulaire est ATEXO jusqu'au 31 janvier 2022 et son financement en vertu de la nouvelle clé de répartition indiquée, à savoir 1/6e pour la Ville de Strasbourg (1/3 à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace, 1/6e à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg, 1/6e à la charge de la Ville de Mulhouse et 1/6e à la charge de Mulhouse Alsace Agglomération), soit 5 175,93 € TTC pour la Ville de Strasbourg,
 - la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de groupement de commandes arrivant à échéance au 31 août 2021 visant à modifier la clé de répartition des dépenses prévue à l'article 2.2 comme suit : 1/6e pour la Ville de Strasbourg, 1/6e à la charge de l'Eurométropole, 1/6e à la charge de la Ville de Mulhouse et 1/6e à la charge de Mulhouse Alsace Agglomération et 1/3 à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - l'adhésion de la ville de Strasbourg au groupement de commandes constitué entre les cinq collectivités fondatrices de la plateforme Alsace Marchés Publics et les autres membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique «Alsace Marchés Publics»,
 - la prise en charge financière de l'exécution des marchés nécessaires à l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme électronique Alsace Marchés Publics, selon la clé de répartition suivante convenue entre les membres fondateurs, après déduction du total des participations forfaitaires perçues de la part des membres contributeurs :
 - o la Collectivité européenne d'Alsace : 1/3,
 - o la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/3 (étant entendu que chacun de ces deux membres contribuera de manière distincte pour 1/6e chacun),
 - o la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/3 (étant entendu que chacun de ces deux membres contribuera de manière distincte pour 1/6e chacun),
 - les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe au présent rapport et, notamment, la désignation de la Collectivité européenne d'Alsace en tant que coordonnateur du groupement de commandes sans que ces missions ne donnent lieu à rémunération, le mandat qui lui est confié à ce titre par les autres membres fondateurs de la plateforme Alsace Marchés Publics dans les conditions fixées à l'article 4.1 de la convention constitutive de groupement et les conditions d'utilisation de la plateforme prévue par la charte d'utilisation annexée à la convention constitutive du groupement,
 - les conditions d'utilisation de la plateforme prévues par la charte d'utilisation annexée à la convention constitutive du groupement et d'autoriser à signer cette charte d'utilisation,
 - l'utilisation gratuite de la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics par toute nouvelle structure soumise au Code de la commande publique qui en ferait la demande,
 - le modèle de convention d'adhésion joint en annexe 3 au présent rapport,
- prend acte de la non-participation de la Région Grand Est au groupement de commande en cours pour la période de prolongation,

- décide d'imputer les dépenses résultant, d'une part, de l'avenant de prolongation au marché en cours et, d'autre part, des dépenses liées au nouveau marché sur les crédits de l'Eurométropole et remboursées dans le cadre de la commission mixte paritaire.

Adopté à l'unanimité en début de séance

80 Créances à admettre en non-valeur.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2021 pour une somme de **40 352,12 €** imputée sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01 ;
- les créances éteintes, à hauteur de **48 376,79 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01 ;

Le relevé détaillé est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

81 Présentation des comptes 2020 et du budget 2021 du Crédit municipal.

Le 26 mars 2021, le Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit municipal a approuvé ses comptes 2020.

En vertu de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal, ces comptes doivent être communiqués au Conseil municipal.

L'activité en 2020 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes.

Les résultats du Crédit municipal se sont dégradés en 2020 en raison de la crise sanitaire qui a eu un fort impact sur le niveau de son activité.

Le Crédit municipal, plus que jamais, continue à être présent pour jouer son rôle de banque à vocation sociale.

Communiqué

82 Participation au financement de réseaux de communications numériques pour le raccordement des bâtiments publics de la ville de Strasbourg, par convention de fonds de concours 2019 avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1425, L 5217-2 et L 5217-7, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - la convention de fonds de concours avec l'Eurométropole de Strasbourg, jointe en annexe,

- le versement d'un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de participer au financement d'un réseau de communication numérique, sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de ses compétences, permettant de raccorder les bâtiments publics de la ville de Strasbourg entre eux et vers le Centre administratif à hauteur d'un montant de 107 148 € HT, pour un coût d'opération de 214 196€ HT,
- décide l'imputation de la dépense pour la ville de Strasbourg sur les activités SP00, opération 1209, fonction 96, nature 2183,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de fonds de concours ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

93 Protection fonctionnelle des élu-e-s.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2123-35, considérant que la commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, considérant qu'en date du 15 juin 2021, le Premier Adjoint à la Maire de Strasbourg, M. Syamak AGHA BABAEI, a été interpellé en sa qualité d'élue au Conseil municipal et a fait l'objet d'injures publiques et de menaces de mort de la part d'un citoyen, considérant qu'il appartient à la ville de Strasbourg de protéger son Premier adjoint à la Maire contre ces atteintes, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de ses fonctions, après en avoir délibéré,

- décide d'octroyer à M. Syamak AGHA BABAEI, Premier Adjoint à la Maire de Strasbourg, la protection fonctionnelle pour toute action, notamment judiciaire, destinée à faire cesser les atteintes dont il a fait l'objet, à assurer sa protection et la défense de ses intérêts en réponse à ces attaques et assurer la réparation adéquate des préjudices subis à ce titre,
- autorise le prélèvement des dépenses y afférentes sur le budget de la ville de Strasbourg, chapitre 011, article 6226 (conseil juridique) et 6227 (contentieux).

Adopté. Pour : 59 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

INTERPELLATIONS

83 Interpellation de Mme Anne-Pernelle RICHARDOT : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : une situation financière qui inquiète, la Maire de Strasbourg doit s'engager pour le service public hospitalier.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

84 Interpellation de Mme Catherine TRAUTMANN : Le bureau postal place du château a 150 ans et nous croyons à son avenir pour assurer une mission de service public de proximité !

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

85 Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN et M. Pierre JAKUBOWICZ : Collectifs citoyens, ne laissez pas béton !

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

86 Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : Des hébergements, d'urgence !

Madame BREITMAN a proposé à Madame la Maire que cette interpellation soit intégrée au débat lors de l'examen du point 17 de l'ordre du jour : l'interpellation n'a donc pas fait l'objet de temps spécifiquement dédié à son examen.

87 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER relative au classement de la rue Himmerich (quartier de la Robertsau).

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

88 Interpellation de MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT : A Strasbourg, démocratie et déontologie ne font pas bon ménage.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

89 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : Agir pour la sécurité, c'est agir pour la dignité et l'épanouissement de nos quartiers.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

RESOLUTIONS

90 Résolution de M. Pierre JAKUBOWICZ : Pour la mise en oeuvre des résolutions municipales.

Le Conseil municipal du 22 mars 2021 a adopté à l'unanimité une résolution municipale ouvrant Strasbourg magazine aux porteurs de pétitions citoyennes et mandaté le Conseil de la participation citoyenne pour définir les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit citoyen. Il a été refusé d'inscrire ce point au Conseil de la participation citoyenne du 21 avril,

privant les Strasbourgeois de l'exercice de ce droit que le Conseil leur avait accordé et nous n'avons reçu aucune réponse sur le processus de mise en œuvre.

Le Conseil municipal du 3 mai 2021 a adopté à l'unanimité une résolution municipale demandant à la Maire de Strasbourg d'interférer d'urgence auprès de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg afin qu'elle saisisse la Commission Nationale du Débat Public pour garantir la conférence citoyenne en cours sur la ZFE. Cette saisine n'a pas eu lieu et aucune réponse n'a été apportée aux demandes de transmission de l'interpellation de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg par la Maire de Strasbourg.

Le Conseil municipal du 3 mai 2021 a adopté à l'unanimité une résolution municipale actant, suite au Conseil de la participation citoyenne du 21 avril, de la constitution d'une Commission indépendante du débat public de la ville de Strasbourg. Aucune réponse depuis sur le processus de mise en œuvre opérationnelle.

Par la présente résolution, le Conseil municipal de Strasbourg demande que les résolutions qu'il adopte soient mises en œuvre dans des délais raisonnables afin de ne pas priver les Strasbourgeois des nouveaux droits qui leurs sont ouverts. Il est demandé que des groupes de travail ad hoc au sein du Conseil de la participation citoyenne soient mis en place dans les meilleurs délais pour ce faire et qu'une fois constituée, la Commission indépendante du débat public soit garante de l'application des résolutions du Conseil municipal qui, comme toutes les décisions de notre assemblée, doivent être appliquées et respectées.

<p>Rejeté. Pour : 11 voix – Contre : 38 voix + 1 – Abstention : 0 voix (détail en annexe)</p>
--

91 Résolution de Mme Céline GEISSMANN : Dénomination d'une rue Jo Cox à Strasbourg.

Le 16 juin 2016, lors de la campagne du référendum sur le Brexit au Royaume-Uni, la députée travailliste Jo Cox a été assassinée par un terroriste d'extrême droite. Elle a été assassinée pour ses convictions, pour son combat en faveur de l'Europe.

Jo Cox était une fervente militante des droits humains et de la justice sociale, une Européenne qui a milité pour que le Royaume-Uni reste dans l'Union Européenne, une travailleuse humanitaire, une mère de deux jeunes enfants, une fille, une sœur, une épouse, une amie et une collègue pour tant de personnes engagées avec elle pour faire gagner nos combats communs.

Elle avait pour habitude de dire que “nous avons plus en commun que ce qui nous divise” pour justifier son engagement en faveur de l'Europe. Elle rassemblait autour des valeurs européennes de paix, de respect, d'unité et de dignité. Elle croyait en une idée qui transcende les frontières et les cultures, à savoir le pouvoir de toutes et tous de provoquer le changement à partir de la base. Elle croyait en somme en une meilleure Europe, en un monde meilleur.

Strasbourg, capitale européenne des droits humains s'engage à honorer sa mémoire et à continuer son combat pour une société juste, solidaire et inclusive en Europe et dans le monde.

Le Conseil municipal de la ville de Strasbourg souhaite lui rendre hommage en proposant à la Commission de dénomination des rues et des écoles de nommer une rue ou place « Jo Cox » dans notre ville.

La haine qui l'a tuée ne sera jamais plus forte que les valeurs qu'elle défendait.

Nous ne l'oublierons jamais.

<p>Adopté. Pour : 46 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)</p>

MOTION

92 Motion déposée par Rebecca BREITMAN : Strasbourg, capitale de toutes les libertés d'expression et de la lutte contre le cyber harcèlement.

Aujourd'hui, en France, parce que l'on publie des messages sur les réseaux sociaux pour défendre nos convictions politiques, nos états d'âmes, nos pensées, nos réussites professionnelles, nos craintes ou nos joies, en toute légalité, il est à craindre de devenir la victime d'un harcèlement de masse, de messages de haine, de menaces par milliers, d'une « vie enfermée » – telle que certaines victimes le décrivent –, et parfois même d'une vie sous haute protection. Le calvaire vécu par les victimes de cyberharcèlement nous oblige à être déterminés à faire respecter la liberté d'expression, sans risque que celle-ci ne conduise à devenir une cible pour des hordes anonymes qui se déchaînent avec violence sur les réseaux sociaux.

La lutte contre le cyberharcèlement relève de solutions législatives et nombre de parlementaires se sont saisis de la question et travaillent à un texte de loi plus adapté.

Le cyberharcèlement et ses auteurs menacent profondément toutes nos libertés, notamment celle de s'exprimer librement. Chacune et chacun d'entre nous doit prendre sa part dans la protection de ces droits, fondements de notre démocratie. Strasbourg, capitale européenne et des droits humains doit être le porte-drapeau de la liberté d'expression.

La ville de Strasbourg, symbole des droits et des libertés en Europe, s'engage solennellement contre le cyberharcèlement.

Pour cela, nous, Conseil municipal de Strasbourg, proposons une politique publique offensive sur le sujet en :

- développant les espaces d'écoute pour les publics scolaires ;
- renforçant la prévention et la sensibilisation dans les établissements scolaires et déployer ;
- diffusant une campagne de prévention contre le cyberharcèlement ;
- renforçant la coopération avec le Conseil de l'Europe pour lutter contre le cyberharcèlement et les discours de haine en ligne.

<p>Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 1 voix (détail en annexe)</p>

Question d'actualité déposée par M. Pierre JAKUBOWICZ : « Brumiser le béton, est-ce rafraichir la ville ».

Cette question d'actualité a été abordée, sur proposition de M. Pierre JAKUBOWICZ, en même temps que son intervention lors de l'examen du point 1 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 23 heures 35.

Jeanne BARSEGHIAN

ORIGINAL SIGNE

Annexes au compte-rendu sommaire :

- le texte des interpellations et leur réponse,
- le détail des votes électroniques,
- l'annexe au point 41 « Attribution du contrat de concession pour la rénovation et l'exploitation du parking P3 des Halles » : Grille tarifaire.

Annexe au compte-rendu sommaire

du Conseil municipal
du lundi 21 juin 2021

Interpellations

Bettie MORIN

Secrétariat général

83 Interpellation de Mme Anne-Pernelle RICHARDOT : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : une situation financière qui inquiète, la Maire de Strasbourg doit s'engager pour le service public hospitalier.

Mme Richardot :

Madame la Maire,

La crise sanitaire a mis en lumière les problèmes et dysfonctionnements liés au manque de moyens des hôpitaux français. Si l'hôpital a tenu, c'est grâce à l'implication et l'engagement sans relâche des équipes soignantes pour prendre en charge les patients, souvent dans des conditions pénibles.

Pendant le premier confinement, cela paraît loin déjà, tous les soirs à 20 heures, les citoyens et citoyennes étaient à leurs fenêtres pour montrer leur attachement à l'hôpital public et exprimer par des applaudissements leur soutien et leur gratitude à celles et ceux qui étaient en première ligne pour faire face et combattre la Covid-19. Mais les soignantes et les soignants ne demandaient ni médaille, ni glorification, mais une reconnaissance d'un travail accompli au quotidien, en discrétion, et souvent dans des conditions humaines et salariales indignes de ce que doit être le service public en France.

Dans un courrier de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est adressé au Directeur Général des HUS, publié par un média en ligne, nous prenons connaissance d'un certain nombre d'informations inquiétantes sur la santé financière des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg dont vous présidez le conseil de surveillance Madame le Maire.

Je souhaite ici citer deux extraits du courrier, je cite :

« Les prévisions 2021 confirment la nette dégradation de la situation financière des HUS sur ces dernières années » et, je cite toujours, *« le déficit prévisionnel du compte de résultat principal atteste un déséquilibre majeur qui impose dès à présent des mesures rigoureuses de redressement »*. Fin de citation.

En effet la situation financière des HUS marque, je cite « une insuffisance d'autofinancement et une incapacité à rembourser la dette et a fortiori à contribuer à l'autofinancement des investissements courants. » Fin de citation. L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2021 pourrait conduire l'établissement de santé « à une trésorerie négative (-15 millions d'euros) » et donc porter un déficit prévisionnel à 70 millions d'euros pour 2021.

Madame la Maire face à cette situation et pour la défense d'un service public de la santé essentiel pour notre territoire, auquel je sais que vous êtes tout autant que moi attachée, nous souhaitons que vous puissiez éclairer nos concitoyens sur la stratégie des Hôpitaux Universitaire et nous vous demandons de prendre plusieurs engagements devant notre conseil :

- tout d'abord, le refus catégorique de fermeture de lits au sein des HUS dans les prochaines années (cela ne sera possible que s'il y a des équipes soignantes pour armer les lits et assurer les gardes), bien évidemment comme l'ont rappelé plusieurs médecins, comme l'a fait le Maire de Nancy face au ministre de la santé car plus

que jamais notre territoire a besoin d'un équipement de service public assurant un égal accès aux soins à toutes et à tous ;

- ensuite, depuis plusieurs années, et encore plus aujourd'hui, les HUS ont une carence de près de 200 infirmiers diplômés d'Etat, une situation que votre premier adjoint connaît bien au niveau des urgences et dont il a souvent rendu compte, mais de très nombreux services, pour ne pas dire la totalité souffrent aujourd'hui de fermetures de lits du fait du manque de personnel. Nous vous demandons de vous engager à porter au sein du conseil de surveillance des HUS une exigence aux recrutements des agents et à lutter contre la dérive de l'intérim et du CDD avec la titularisation des agents et en particulier des infirmiers, infirmières et des aides-soignant-es. Pour rendre attractif pour les nouveaux diplômés les HUS il faut être exemplaire sur les conditions salariales, car si cela n'est pas le cas nous ne saurons pas faire face à la concurrence des cliniques privées, que je ne citerai pas ici, où l'attrait des structures au Luxembourg, en Allemagne ou en Suisse par exemple.
- ensuite vous avez déjà exprimé dans notre assemblée à plusieurs reprises votre refus de l'externalisation de services, mais à la lecture du courrier nous apprenons qu'afin de baisser les charges, les HUS prévoient, je cite : « une hausse du recours à l'intérim de 1,5 million d'euros sur les personnels non médicaux », fin de citation, alors il faut sur ce point-là avoir, Madame la Maire, le même discours face à la direction de l'hôpital et de l'ARS.
- enfin, nous vous demandons d'ouvrir une réflexion sur un accès prioritaire à des logements pour le personnel soignant qui aujourd'hui face à la hausse du prix du mètre carré dans Strasbourg fait de plus en plus le choix d'habiter loin de notre territoire et est obligé du fait de leurs horaires atypiques de faire usage très souvent de la voiture pour se rendre au NHC ou à HautePierre.

Je pourrais poursuivre, Madame la Maire, encore longuement, faire état ici des mobilisations du mois de mai 2021 des infirmiers anesthésistes ou de celle du 10 juin dernier des psychologues devant l'ARS.

Il y a un an, nombreux ici, saluaient la soi-disant excellente gestion des HUS ces dernières années par son directeur alors que les agents grondaient déjà sur une politique managériale éprouvante, celui-ci a même été décoré par la plus haute distinction de la république alors que les celles et ceux promus un temps comme les héros de la nation en première ligne étaient tombés à nouveau dans l'anonymat et dans le service au quotidien pour prendre soin de toutes et tous, c'est à eux et aux nombreux agents du service public, mes chers-ères collègues, et pas uniquement du domaine de la santé, que la république est redevable.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme la Maire :

Merci beaucoup, Pernelle Richardot.

C'est moi qui vais vous répondre avec également une réponse complémentaire par Alexandre Feltz.

Donc, je vous remercie d'abord pour cette interpellation qui va me permettre d'aborder l'importance de l'hôpital public, et plus spécifiquement la situation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, vous l'avez rappelé, dont je préside le conseil de surveillance depuis la fin de l'année dernière.

Tout d'abord, et vous l'avez souligné, je tiens à saluer l'implication, l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des équipes soignantes durant toute la crise sanitaire. Je crois qu'on en était convaincu avant la crise, mais on l'est encore plus à présent, c'est de défendre leurs moyens, c'est de défendre l'hôpital public et de leur permettre d'exercer ces missions dont on a pu saisir toute l'importance depuis un an.

Plus spécifiquement, sur la situation financière des HUS. Depuis quelques mois, effectivement, nous avons été informés de cette situation financière fortement dégradée suite à deux choses, tout d'abord un audit qui avait été commandité par le nouveau Directeur général, Monsieur Galy, à son arrivée en septembre, audit dont les résultats ont été présentés au second semestre 2020, et puis les résultats de cet audit ont été confirmés par une autre étude lancée par l'IGAS, qu'on appelle « mission T Zéro » qui est une procédure réglementaire à l'arrivée d'un nouveau directeur général d'établissements hospitaliers, avec des auditions par des inspecteurs de l'IGAS pendant plusieurs mois qui ont également rendu un rapport. Ce dernier rapport est venu, effectivement, confirmer une situation financière inquiétante, il faut le dire, et notamment un déficit très important.

Je tiens à dire que dès la réception de ces éléments, donc la présentation de l'audit, mais ensuite les résultats de cette « mission T Zéro » qui s'est achevée il y a peu, et bien, ces résultats ont été présentés de manière très transparente et à chaque étape du processus à l'ensemble des membres du conseil de surveillance et aussi à l'ensemble des cadres dirigeants et de la communauté médicale, évidemment aux organisations syndicales qui d'ailleurs siègent dans différentes instances dont le conseil de surveillance, mais pas seulement. C'était effectivement important de pouvoir être parfaitement transparent sur cette situation, mais je dois vous dire à quel point l'ensemble des interlocuteurs et des acteurs ont été, j'allais dire surpris, mais en fait le mot c'est plutôt « sidérés », c'est le mot qui a été employé à chaque fois en découvrant cette situation, et Alexandre Feltz pourra en témoigner, avec finalement une impossibilité pour les partenaires, pour les organisations syndicales, pour les membres du conseil de surveillance d'avoir pu avoir accès à la réalité de cette situation dans les dernières années. Un vrai travail a été mené depuis ces quelques mois déjà pour essayer de partager cet état des lieux et de partager ces éléments, je le redis, assez inquiétants avec la communauté médicale, avec le personnel, les syndicats et les membres du conseil de surveillance pour pouvoir justement travailler le plus possible, de manière collégiale et partager cet état des lieux. Nous avons décidé de la mise en place rapide d'une commission des finances qui a déjà commencé à travailler et qui permet justement aux différents acteurs de s'emparer du sujet, et nous avons aussi, au sein du conseil de surveillance acté la mise en place d'un suivi de la situation par un organisme externe pour que cet audit qui a été réalisé l'année dernière ne soit pas juste un « one shot » mais que systématiquement maintenant les comptes des HUS soient soumis au regard d'un organisme extérieur.

Nous avons évidemment alerté les plus hautes autorités de l'Etat français : Jean Castex, le Premier ministre, est venu à deux reprises à Strasbourg ces derniers mois. Il était présent en fin d'année dernière, en décembre 2020 je crois, et avait visité le CHU de

Haute-pierre, ce qui avait été une première occasion de commencer à alerter sur la situation dégradée, même si à l'époque on commençait tout juste à avoir certains éléments de l'audit, on ne les avait pas tous. Il est revenu au mois de janvier, et lors de l'entretien bilatéral que j'ai pu avoir avec le Premier ministre, le sujet que j'ai voulu aborder en priorité était celui justement de la situation de l'hôpital.

Donc, depuis que cela est confirmé par l'analyse de l'IGAS - par cette « mission T Zéro » - c'est tout un travail qui est en cours, avec l'ARS, avec l'Etat, avec la communauté médicale des HUS pour d'abord, vous l'avez compris, essayer de comprendre la situation réelle. Ensuite, après la compréhension, évidemment l'objectif c'est de pouvoir remédier à cette situation et aussi d'interpeler l'Etat sur des aides, et des aides notamment en lien avec le Ségur de la santé. Il y a différentes pistes, et je ne les évoquerai pas toutes ici puisqu'il y a une partie qui relève du conseil de surveillance, il y a une partie qui relève de l'ARS, il y aura toute une partie sur la gouvernance et le management qui relèvera de la nouvelle Direction générale, mais pour vous dire globalement les choses, on a clairement identifié, et le rapport de l'IGAS a clairement identifié quelques pistes de travail et de leviers pour pouvoir redresser la situation. Premier levier c'est la reprise, au moins partielle, de la dette des HUS. Je ne vous cache pas qu'on attend, avec beaucoup d'impatience maintenant, parce qu'il y a eu des annonces concernant de nombreux autres CHU en France, l'annonce qui concerne le CHU de Strasbourg pour cette reprise de dette : il y a eu l'annonce pour Nancy, je crois qu'il y a eu une annonce pour Reims, il y a une annonce pour Caen. Ce que je peux dire c'est qu'au total je crois que ce sont 800 millions d'euros qui sont prévus pour la région Grand Est. Mais à ce stade, je ne peux pas vous donner les chiffres de la reprise de dette partielle pour Strasbourg spécifiquement. Je crois comprendre qu'on aura l'annonce au tout début du mois de juillet, et il nous tarde.

Il y a aussi clairement un besoin de soutien sur le moyen terme et le long terme parce que vu la dégradation de la situation financière, on voit bien que les choses ne pourront pas s'améliorer d'un claquement de doigt, et que cela va poser de vraies questions, et de trésorerie, et d'investissements pour les Hôpitaux Universitaires. Il est clair que là-dessus aussi, les HUS sont en attente d'un soutien conséquent de l'Etat, et cela fait l'objet, en ce moment même, de travaux avec l'ARS, mais aussi avec le Cabinet du Ministre de la santé, Oliver Véran, pour formaliser ces différentes aides.

Donc reprise de dette, aide à la trésorerie et soutien à l'investissement sur le temps long.

Vous l'avez dit, et c'est un engagement également très fort, le fait que le redressement de la situation ne doit en aucun cas signifier un sacrifice du service public, des soignants, du nombre de soignants ou du nombre de lits. Bien évidemment c'est un message que nous relayons avec force auprès des différentes autorités : il serait incompréhensible, après l'année que nous venons de passer, et vous l'avez dit, avec déjà une situation qui était dégradée avant la crise sanitaire, qu'il puisse y avoir des fermetures de lits ou une quelconque atteinte aux services publics hospitaliers et au personnel soignant. Voilà, nous sommes dans ce processus : moi, je le suis, évidemment, en tant que Maire de Strasbourg, je le suis en tant que Présidente du conseil de surveillance des HUS, et je m'engage à continuer et à défendre pleinement l'hôpital public et la situation à Strasbourg en particulier, pour permettre d'assurer un égal accès aux soins à toutes et tous dans les meilleures conditions. C'est effectivement une situation assez négative qui a été constatée et à laquelle, maintenant, de manière partenariale, et je l'espère avec un soutien massif de l'Etat, nous tâchons aujourd'hui de remédier, à notre mesure : moi, je suis Présidente d'un conseil de surveillance qui, comme son nom l'indique, surveille et a un certain nombre de missions mais qui

n'exerce pas l'ensemble des pistes de gestion qui ont pu être soulevées dans le « T Zéro », et notamment sur la gouvernance et les questions de management.

Je passe peut-être la parole à Alexandre Feltz pour un complément.

M. Feltz :

Madame la Conseillère, merci de nous donner l'occasion d'exprimer notre vision sur l'hôpital public.

L'hôpital public français va mal depuis de nombreuses années.

Vous vous rappelez le Président Nicolas Sarkozy, disant que l'hôpital devait être une entreprise, une entreprise sans doute très libérale avec une gestion. Mais clairement, l'hôpital ne peut pas être une entreprise, l'hôpital a une mission de service public : le CHU a bien sûr une mission d'excellence, mais aussi d'hôpital de proximité.

Vous vous rappelez que malheureusement François Hollande a fermé près de 20 000 lits, que cela s'est continué sous le Président Macron et qu'on était dans cette logique, une logique de flux tendu que l'on connaît dans d'autres systèmes où on doit être dans un taux d'occupation maximal pour avoir une rentabilité de l'hôpital, en oubliant sa fonction d'hospital, d'accueil, ce qui est primordiale et qu'il réalise au quotidien.

Donc, ces difficultés-là existent partout en France avec cette aberration de ce qu'on appelle la « T2A », c'est-à-dire le paiement à l'activité. L'hôpital est payé sur son activité et c'est sur cette activité qu'elle doit investir. Et l'hôpital de Strasbourg a beaucoup investi, notamment l'institut de cancérologie qu'on appelle l'ICANS, l'IHU, HautePierre 2, mais malheureusement une partie n'a pas eu d'aides publiques, elle a dû être pris sur fonds propres, donc de l'endettement, et donc c'est un cercle vicieux aujourd'hui dont on a du mal à sortir, et qui doit trouver une solution.

Aussi vous vous rappelez qu'on a eu de grands débats ici sur Rhéna, qui a eu de l'aide publique, près de 40 millions d'euros, qui ont été aidés par le public, autant par l'ARS pour ce regroupement privé. Vous vous rappelez que le groupe politique des Verts de l'ancienne mandature, et Syamak Agha Babaei, et moi-même sommes opposés à cela, à des facilités qui étaient complètement aberrantes autour de ces éléments et c'est sûr que cela participe aussi, aujourd'hui, à ces difficultés. Donc, ces difficultés sont structurelles en France, tous les Ministres de la santé nous disent vouloir sortir de la tarification à l'activité, mais ils ne le font pas, ils ne le font pas. On avait même un système qui était vicieux qui faisait que chaque année on diminuait les points, donc on demandait une suractivité aux hôpitaux publics et on diminuait les points pour qu'ils aient encore à augmenter alors que c'est la sécurité sociale qui paye cela. Voyez, donc on a vraiment une réflexion globale à avoir au niveau national.

Au niveau local, les investissements ont eu lieu, les capacités ont malheureusement été diminuées. Et je me rappelle, nous nous rappelons, il y a maintenant un peu plus d'un an lorsqu'on est arrivé au pic de l'épidémie, on avait 600 personnes hospitalisées pour le Covid, dont 200 en réanimation, et donc plus de la moitié de l'hôpital a dû être réengagée là-dedans. Et donc on voit qu'il est nécessaire qu'il y ait aujourd'hui cette souplesse, notamment par rapport à l'adaptation capacitaire.

Donc, comment on sort de cela ? Mais bien sûr il y a ces réformes nationales dont on attend encore les mises en marche structurelles ; le Ségur de la santé a été une aide nécessaire sur la rémunération des salariés, mais elle n'a pas fait ce changement structurel. Il faut bien sûr, comme Madame la Maire l'a dit, des reprises de la dette, des aides à l'investissement parce qu'il faut continuer bien sûr à investir. Les collègues professionnels des hôpitaux sont prêts à imaginer des modes d'organisations qui respectent les salariés et les soignants au quotidien, et qui permettent d'optimiser encore le mode de fonctionnement, mais on ne pourra pas aller plus loin sur la diminution capacitaire qui a déjà eu lieu.

On voit que les mobilisations fortes des médecins, notamment du Professeur Emmanuel Andres, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, sont aussi comme nous, Madame la Maire, en attente des annonces qu'on veut pour qu'on puisse être dans quelque chose qui puisse nous permettre de nous projeter dans ce soin, cette proximité, tout à fait nécessaire.

Pour finir, nous avons politiquement un engagement très fort sur l'hôpital public. Madame la Maire nous visite régulièrement, nous travaillons au quotidien dans différentes commissions de l'hôpital. Et nous avons une confiance en ce nouveau directeur qui travaille en transparence avec nous, avec la commission médicale, avec le conseil de surveillance des hôpitaux pour qu'on puisse accompagner cette transformation nécessaire, cette transformation aussi sur le levier écologique et je vais peut-être finir sur cela. On a installé une commission qui permet de se projeter, de participer à cette logique de territoire de transformation, puisque les hôpitaux sont les plus gros employeurs de notre région. Il y a bien sûr tout un travail à faire sur les déplacements, sur les déchets, sur la gestion des bâtiments, et donc l'ensemble de la communauté est tout à fait mobilisé après ce temps un peu difficile que vous avez exprimé, de ce déficit important, pour se projeter vers la qualité, vers l'excellence et aussi participer à la transformation écologique de notre territoire.

Cette réponse est suivie d'un échange.

84 Interpellation de Mme Catherine TRAUTMANN : Le bureau postal place du château a 150 ans et nous croyons à son avenir pour assurer une mission de service public de proximité !

Mme Trautmann :

Madame la Maire,

A plusieurs reprises, ces dernières semaines des médias locaux ont évoqué l'hypothèse d'une fermeture prochaine du bureau de poste situé Place de la Cathédrale.

Or, les locaux occupés par ce bureau appartiennent à la ville. De plus, et comme l'a confirmé la direction régionale de La Poste votre avis a été, ou va être sollicité dans le cadre du Contrat de présence postale.

Malheureusement, ce qui a existé il y a quelques années, c'est-à-dire un conseil postal urbain ce qui fût une innovation à l'époque un lieu de concertation permanent entre la poste et la Ville n'existant plus, il faut trouver d'autres formules.

Nous souhaiterions connaître votre position face à cette fermeture éventuelle qui nous interpelle, comme elle interpelle et surprend les organisations syndicales et les usagères et usagers avec lesquels nous avons pu échanger.

D'abord la position stratégique de ce bureau, au cœur du centre-ville et du secteur touristique, lui permet d'accueillir certes de nombreux touristes mais répond aussi et surtout à un enjeu de proximité après la fermeture d'autres bureaux de poste, à la Krutenau ou dans le secteur Finkwiller.

Pour de nombreux publics, notamment âgés, l'éloignement physique de la poste et le recours accru à la dématérialisation représentent de véritables freins pour l'accès à un certain nombre de services nécessaires à la vie quotidienne. Il nous semble donc absolument nécessaire de voir maintenu, par une présence physique l'ensemble des missions de services publics qu'assure aujourd'hui ce bureau.

L'annonce de cette possible fermeture inquiète également les acteurs économiques et les habitants du centre-ville qui y voient, à raison, le signe d'une évolution inquiétante vers un centre que ne serait plus un espace habité et vécu. Ils pointent également les conséquences d'un report vers les bureaux de poste restants, comme celui de la rue du 22 Novembre ou celui de la rue de la Première Armée peu accessibles, qui sont déjà très fréquentés, et donc le risque d'une rapide saturation et d'une dégradation continue de la qualité de service.

Pour toutes ces raisons il nous semble aujourd'hui indispensable que l'ensemble des élu.e.s du territoire fassent clairement part de leur opposition à cette fermeture et à cette réduction du service public. Pour notre part, nous affirmons notre opposition à cette fermeture et nous resterons attentifs et mobilisés.

Je vous remercie.

Réponse :

M. Steffen :

Chère collègue, je vous remercie pour cette interpellation, question qui nous permet d'évoquer ce sujet.

En effet, dès les premières rumeurs du non-renouvellement du bail du bureau de poste de la place de la Cathédrale nous sommes entrés en contact avec le groupe La Poste. À ce sujet une rencontre a eu lieu fin mai avec la direction régionale, c'était l'occasion pour Madame la Maire et Monsieur le Premier adjoint, qui ont assisté à la rencontre, de réaffirmer notre souhait de maintenir le service rendu dans le bureau de la place de la Cathédrale pour toutes les différentes raisons que vous évoquez. Ce service est en effet important, voire indispensable.

Mais nous savons aussi, et nous en avons échangé, que l'évolution rapide des usages des services postaux est un véritable défi. Pour le groupe, la poste fait face à une chute constante de la fréquentation des bureaux et de l'activité de courrier qui ont été divisées

par deux en dix ans. On assiste, comme dans beaucoup de secteurs du service à une digitalisation d'un certain nombre de démarches : même si elles ne sont pas accessibles à toutes et à tous, elles réduisent la fréquentation des bureaux.

Je l'ai dit, ce bureau apporte des services qui sont importants, à la fois aux habitants, aux visiteurs, à l'envoi et la réception de courriers et de colis mais aussi en matière de service bancaire. Et donc, entre ces deux enjeux, ce que nous souhaitons c'est réussir à sanctuariser un service postal mais de l'inscrire dans un bouquet de nouveaux services que nous souhaitons développer pour répondre aux besoins du cœur urbain. Dans les prochains mois nous poursuivrons le dialogue, à la fois avec La Poste et avec les différents acteurs du cœur urbain pour travailler à ces nouveaux services qui pourront soutenir de manière globale la dynamique du centre-ville et nous continuerons évidemment aussi à échanger avec La Poste pour le maintien des services postaux partout sur notre Ville et notamment dans le cœur urbain.

Je vous remercie.

M. Agha Babaei :

Peut-être juste quelques éléments de précision, c'est que notre relation avec La Poste est consolidée normalement par un contrat de présence postale qui est signé lors de la rencontre.

Comme l'a dit Joël Steffen, nous avons signifié à La Poste de nous faire part de sa politique, au vu de ce que nous avons entendu, de ce qui a été exprimé par des inquiétudes des organisations syndicales, notamment au Comité d'entreprise, pour avoir l'ensemble des éléments matérialisés de manière officielle pour pouvoir se positionner. Nous leur avons dit que pour nous la question de la fermeture ne se posait pas, qu'il peut y avoir éventuellement des évolutions à travailler ensemble mais que le niveau de service public aujourd'hui devait se maintenir, pas simplement au centre-ville mais aussi dans un certain nombre de quartiers où la poste pouvait parfois se poser la question, tout en comprenant aussi, mais comme on le comprend tous, le fait que le courrier diminue et si le colis aujourd'hui augmente, l'activité de La Poste est appelée à de grandes évolutions. Pour autant cela reste un service public et cela reste nécessaire dans la vie de nombreuses et nombreux de nos concitoyens, notamment des personnes âgées. Et on voit bien que la distanciation par rapport aux services publics de proximité est un enjeu important.

En tout cas, on partage avec vous cette défense du service public et la présence postale et on sera vigilants à pouvoir le rendre effectif dans les prochaines semaines et les prochains mois. On est en attente de recevoir la formulation exacte des propositions du groupe La Poste : on en rendra compte et on se positionnera par rapport à cela.

Si cela convient comme réponse.

Cette réponse est suivie d'un échange.

**85 Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN et M. Pierre JAKUBOWICZ :
Collectifs citoyens, ne laissez pas béton !**

Mme Breitman :

Madame la Maire,

Construire la ville est une mission structurante qui définit le cadre de vie et la qualité de vie des habitants. Ce projet doit se penser de bout en bout, avec une idée précise de la forme et de la fonction attendues. Enlever au Neudorf son terrain de basket, lieu collectif et social du quartier, au profit d'une construction en béton appelée avec légèreté « le Cube » pour installer des bureaux, est une ineptie. Supprimer dans ce même quartier, le parc de la rue Sainte-Cécile, seul poumon encore préservé de Neudorf au profit de nouvelles constructions, s'inscrit dans une dynamique de construction de la ville sur la ville, dans un quartier qui étouffe.

Écraser le quartier pavillonnaire de la rue Saint-Ignace au Neuhof, en autorisant la construction d'un immeuble de 12 mètres de haut dans un quartier résidentiel composé de maisons individuelles, tue l'harmonie et le cadre de vie des habitants et génère une disparité architecturale qui ne respecte aucun code urbain.

Ces projets que vous laissez pousser plus vite que les arbres que vous tentez de planter s'ancrent dans une vision de l'architecture-objet, qui ne crée aucun lien et aucune cohésion. Ils ne répondent en aucun cas au besoin de logements, puisqu'il s'agit souvent de bureaux, laissant ainsi sur le carreau la possibilité d'augmenter le nombre de logements sociaux, comme sur le terrain de l'avenue du Rhin.

C'est à se demander si vous avez développé une ligne directrice en termes de vision urbaine pour notre Ville ou si vous vous laissez vous emporter par le rythme des promoteurs immobiliers et des intérêts économiques qui en découlent, au mépris des besoins des habitants et de la ville.

Car oui, Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint, chers-ères collègues, les collectifs d'habitants mécontents se multiplient. Vous avez réussi à générer une déception en un temps record sur, pourtant, ce qui devait être votre cheval de bataille : la nature en ville. Ne pousse aujourd'hui dans Strasbourg que des grues, des tours et des blocs de béton pour faire sortir de terre des immeubles déshumanisés, uniformes, qui se trouvent là mais pour qui pourraient être dans n'importe quelle autre ville, et qui cassent l'homogénéité et la cohérence de nos rues, de nos places, de nos quartiers.

Si tout cela est déjà accablant, ce qui est le plus déplorable est le manque de concertation avec les habitants des quartiers concernés. Comment est-il possible, alors que vous voulez vous présenter comme les chantres de la démocratie locale et de la participation citoyenne, que des habitants se plaignent de n'avoir aucune réponse de vos adjoints de quartiers ?

Comment est-il possible que vous n'organisiez aucune réunion d'information sur les projets que vous lancez ?

Pouvez-vous nous garantir que les collectifs d'habitants qui se sont constitués seront reçus au plus vite par vos adjoints pour a minima entamer un véritable dialogue ? Comptez-vous prendre en compte leur avis lorsque la quasi-unanimité des habitants

d'une rue ou d'un quartier dénoncent d'une seule voix un de vos projets urbanistiques pour lequel vous ne les avez jamais consultés ?

L'urbanisme n'est pas une question de rentabilité et de gains financiers, c'est avant tout une démarche de politique publique au service des citoyens. Il s'agit de leur cadre de vie, de leur lieu de vie. Il s'agit d'espaces collectifs et partagés dans lesquels chaque habitant imagine son avenir et celui de ses enfants. Les consulter est un minimum, les écouter c'est mieux.

Alors, Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint, chers-ères collègues, la situation urbaine de Strasbourg ne peut se décider au 1^{er}, au 4^{ème}, ou au 9^{ème} étage du centre administratif dans un huit clos avec des promoteurs immobiliers, elle doit se faire dans l'intérêt des Strasbourgeois et avec l'envie de faire de notre Ville un lieu respirable et harmonieux.

Je vous remercie.

Réponse (à trois voix) :

Mme Brolly :

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller.

Je vois que vous tenez à cœur à finalement reformuler conseil après conseil cette même question de la bétonisation et de l'urbanisation de la Ville.

Je suis gênée par votre exposé, car je le trouve caricatural et j'ai, d'ores et déjà, pris le temps dans cet hémicycle de vous expliquer la situation de plusieurs des projets que vous avez évoqués. Vous déformez la réalité et j'aurai plaisir à reprendre point par point les différents sujets que vous avez évoqués, malheureusement à cette heure tardive, je pense que cela serait déplacé. Par contre, je vous invite à réécouter quand même certaines de mes interventions.

N'en tirez pas, pour autant, la conclusion que je ne répondrai pas. Évidemment que la gestion de l'urbanisme découle d'une approche stratégique et un projet de territoire qui s'inscrit dans le temps long. Celui-ci se retrouve notamment dans le Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de l'Eurométropole et il me semble l'avoir déjà expliqué : cela fait des projets d'études, c'est des plans guides, etc. qui déclinent ensuite des règles et des orientations qui s'appliquent dans chaque commune de l'Eurométropole de Strasbourg.

Actuellement, ce Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une modification, qu'on appelle la « modification n° 3 » dont l'approbation est prévue au Conseil de l'Eurométropole ce vendredi et qui permettra des avancées significatives pour intégrer les objectifs de notre plan climat dans les règles d'urbanisme, notamment des obligations de végétalisation.

Je tenais à vous signaler, à ce titre, que l'enquête publique qui a eu lieu au début de cette année a fait l'objet d'une grande campagne d'information de la part de l'Eurométropole, ce qui a permis de doubler le nombre de mobilisations par rapport aux modifications précédentes. Ce qui atteste du fait que l'on souhaite aborder la question de l'urbanisation avec la population.

Et nous planchons d'ores et déjà sur une modification n°4, comme j'ai déjà pu l'annoncer, sur laquelle nous souhaitons intégrer des mesures pour protéger les cœurs d'ilots et ces espaces sanctuarisés que nous souhaitons ne plus voir densifier. Maintenant je pourrai reprendre, si vous le souhaitez, encore une fois à l'occasion d'une Commission par exemple, ces différents points, mais il me semble vraiment les avoir déjà évoqués dans les précédents Conseils municipaux.

Je passerai néanmoins la parole à Carole Zielinski puisque vous évoquiez la question de la participation citoyenne et comme vous remettez également en question l'appropriation par les élus référents dans les quartiers du sujet, j'ai également Antoine Dubois qui participera à cette prise de parole pour vous expliquer en quoi nous avons été en contact avec la population.

M. Dubois :

Vu l'heure tardive, je vous propose d'utiliser mon temps de parole plutôt pour un temps de silence, parce que devant la plume acérée de nos collègues je suis en petit peu dépité.

Le silence étant d'or en ces temps de fête musicale, je préfèrerai en rester là mais juste vous dire qu'effectivement nous sommes très proches de nos concitoyens. Excusez-moi, vous me prenez un peu au dépourvu, je pensais que c'était Carole Zielinski qui prenait la parole avant moi.

Juste peut-être donner mon mot de conclusion sur l'interpellation et proposer à Monsieur Jakubowicz et à Madame Breitman de peut-être venir à l'inauguration au parc d'Henri Will puisque dans leur interpellation ils se plaignent notamment de la suppression du parc rue Sainte-Cécile, mais ils verront le 4 juillet combien le parc est tout à fait ouvert, tout à fait construit avec les habitants et agréable à vivre.

Voilà Monsieur le Premier adjoint, je serai très court.

Mme Zielinski :

Je vais être très rapide également.

Chers-ères collègues, nous avons rencontré, dans le cadre d'une pétition qui a été déposée par le regroupement des trois collectifs dont vous faites mention, des représentants de ces collectifs en présence notamment de Madame Brolly, de Monsieur Dubois, de moi-même, des représentants du Cabinet, de Madame la Maire et nous avons eu l'occasion de discuter, en effet, du sujet que vous évoquez.

Donc, une rencontre a bien eu lieu, qui a permis notamment de brosser le sujet. Des rencontres il y en a également eues sur le terrain, en présence de Madame Brolly et de Monsieur Dubois et si nous avons rencontré ces représentants des collectifs et si les échanges ont été riches, je pense que je n'ai à partir de maintenant plus d'éléments supplémentaires à vous donner : le travail est en cours.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

86 Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : Des hébergements, d'urgence !

Madame la Maire,

Le Conseil municipal du 16 novembre 2020 a acté la création de 100 places d'hébergement d'urgence pour les publics vulnérables, notamment pour les personnes sans domicile fixe et les femmes victimes de violences. Vous aviez alors également précisé que vous prévoyez la création de 500 places d'hébergement à l'échelle du mandat, ce que je soutiens avec force. Je vous ai écrit à ce sujet, mais à ce jour aucune réponse n'a été apportée.

Sept mois après votre engagement, où en sommes-nous de sa mise en œuvre ? Quels sont les publics prioritaires ? Combien ont été d'ores et déjà hébergés ? Quel est le calendrier d'installation pour ces 100 premières places d'hébergement ?

Un grand nombre d'associations sont engagées au quotidien auprès de ces Strasbourgeois et Strasbourgeoises. Ont-elles été associées à cette démarche ?

Madame la Maire, cet engagement est vital pour beaucoup de nos concitoyens ainsi que pour les associations qui les soutiennent, pouvez-vous nous tenir informés des points d'avancement de ce projet si essentiel.

Réponse :

Au cours du Conseil municipal Madame BREITMAN a proposé à Madame la Maire que cette interpellation soit intégrée au débat lors de l'examen du point 17 de l'ordre du jour. L'interpellation n'a donc pas fait l'objet de temps spécifiquement dédié à son examen.

87 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER relative au classement de la rue Himmerich (quartier de la Robertsau).

M. Vetter :

Madame la Maire,

J'ai récemment été sollicité par le "Collectif 22 rue Himmerich" qui réunit des habitants de la rue s'opposant à une construction prévue à cette adresse. Je vous ai d'ailleurs adressé un courrier à ce propos le 12 mai dernier.

Cette rue est la seule de la Robertsau dans laquelle des maisons à pans de bois, ou à colombages, sont encore présentes aussi nombreuses et dont les propriétaires ont eu à cœur de les faire vivre et revivre alors qu'elles auraient été enduites avec le temps.

Si le charme de ces bâtisses datant du début du XX^{ème} siècle justifierait à lui seul que tout soit mis en place pour les préserver, la place que les maisons à colombages

occupent dans l'histoire et le patrimoine de notre région vient encore renforcer cette nécessité.

Alors que des immeubles ont déjà été construits dans le haut de cette rue, d'autres projets immobiliers apparaissent, notamment au n° 22 de la rue. Le permis de construire est signé par Madame Brolly le 15 avril dernier et ne tient aucunement compte des constructions et du paysage avoisinants. Ce projet ne s'insère absolument pas dans son environnement.

Étant donné la spécificité du patrimoine présent dans cette rue, il me semble particulièrement important de pouvoir la préserver de toute nouvelle construction qui viendrait dénaturer non seulement l'esthétique mais aussi le charme historique de ce secteur.

C'est pourquoi, il me semblerait tout à fait opportun que la Ville fasse tout pour engager une démarche pour permettre le classement de la rue Himmerich qui fait pleinement partie de l'histoire de notre Ville et du quartier de la Robertsau.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme Brolly :

Monsieur le Conseiller municipal.

J'ai en effet signé le permis de construire que vous évoquez le 15 avril dernier. Conforme au PLUi, et ne pouvant m'opposer au droit du propriétaire de vendre son terrain, le projet a néanmoins fait l'objet d'une négociation avec le promoteur autour des points suivants : la végétalisation, côté rue, la végétalisation de la toiture mais également un travail et une étude paysagère et phytosanitaire. La qualité du projet et son insertion dans l'environnement immédiat s'en trouve amélioré.

Comme vous le soulignez, par ailleurs, la rue présente également des maisons présentant une grande valeur patrimoniale dont certaines font aussi l'objet d'une protection au Plan Local d'Urbanisme. Je pense notamment à la maison des douaniers, au sud, ainsi qu'au groupe de maisons alsaciennes au centre de la rue qui est lui aussi protégé en tant qu'enceinte d'intérêt urbain et paysager. J'ai demandé aux services de l'Eurométropole d'étudier la condition de renforcement des protections dans le cadre de la future modification n° 4 du PLU. C'est bien cela que nous avons engagé dès cette année.

Enfin, parallèlement à cette démarche, nous avons d'ores et déjà prévu l'organisation d'un travail de co-construction avec les habitantes et les habitants de la rue et des alentours, pour apaiser et améliorer ces conditions d'usage rendues difficiles du fait de l'étroitesse de la rue et des chantiers en cours. Ce travail permettra de valoriser et de protéger les charmes de cette rue typique de la Robertsau qui, je vous l'accorde, je partage complètement votre avis, mais à ce jour ce n'est pas protégé.

Cette réponse est suivie d'un échange.

88 Interpellation de MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT : A Strasbourg, démocratie et déontologie ne font pas bon ménage.

M. Jakubowicz :

Madame la Maire,

“En vue de la dernière semaine de campagne, je vous partage les événements de participation citoyenne qui vont se dérouler encore cette semaine. L’occasion de montrer vos frimousses. Emoji clin d’œil. Attention : les assemblées de quartiers restent réservées aux habitant.e.s (pour éviter tout pointage du doigt type instrumentalisation etc, merci). En bas du site il y a les programmes par quartier. Emoji sourire”.

Ce message est celui de Carole Zielinski, Adjointe à la participation citoyenne, publié sur un groupe dédié aux candidats EELV aux élections départementales. Voilà qui explique sûrement pourquoi vous organisez les premières réunions en période électorale.

En effet, voilà plusieurs mois que nous ressentons bien la volonté de contourner les instances classiques de démocratie locale pour leur substituer des outils sur mesure à votre main et une confusion de plus en plus forte entre la vie municipale et votre vie partisane.

Venant d’une Adjointe en charge du respect de la démocratie locale, de son Pacte et de la déontologie du fonctionnement de ses structures, il est particulièrement choquant et inquiétant de voir la gardienne du temple suggérer sa profanation à ses camarades politiques. En effet, une Adjointe à la démocratie locale et à la participation citoyenne qui propose d’instrumentaliser à des fins électorales des rendez-vous soit disant apolitiques de participation citoyenne cela est pour le moins cocasse... Une Adjointe qui représente la ville au sein du Comité d’éthique. Ce qui démontre une fois de plus le problème que pose la composition de ce Comité d’éthique où la municipalité et la Direction générale des services sont juges et parties. Nous avons adopté une résolution pour créer une Commission indépendante du débat public, il y a urgence à la mettre en œuvre.

Mais malheureusement vous n’en êtes pas à votre coup d’essai.

Pour solliciter l’avis des habitants sur la rue école Saint-Jean, c’est le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne qui communique et diffuse le lien. Pour solliciter l’avis des habitants sur le réaménagement des abords de la Manufacture des Tabacs, c’est le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne qui communique et diffuse le lien.

Si le 29 avril dernier, habitant de Koenigshoffen, vous souhaitiez interpellier ou échanger avec votre Adjoint et référent de quartier il vous fallait envoyer vos coordonnées au groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne qui vous envoyait par mail un guide de connexion floqué du logo de la ville de Strasbourg des plus confusants et lorsqu’en commentaire des habitants avaient des questions ils étaient automatiquement incités à s’inscrire à cette rencontre transitant par votre groupe politique. Cette rencontre était-elle celle de l’ élu municipal au-dessus des partis ou du militant ? Idem le 5 mai pour la rencontre avec l’ élu référent de la Grande Ile - Finkwiller.

Votre groupe politique se substitue en permanence à des outils et à une communication officiels, neutres et apaisés comme seraient en droit de l'attendre les Strasbourgeois. Nous connaissons tous les dangers lorsqu'un parti majoritaire se veut hégémonique et cherche à se substituer aux institutions dont il a la charge.

Nous savons que vous pensez souvent que vous incarnez à vous seuls la démocratie et la pluralité des opinions de cette ville, mais tel n'est pas le cas. La démocratie ne peut fonctionner qu'avec éthique et déontologie.

“Pour éviter tout pointage du doigt type instrumentalisation etc” comme l'écrivait votre Adjointe et pour ne pas dégoûter définitivement nos concitoyens de la chose publique, il serait utile et salubre que votre majorité s'astreigne à des règles éthiques et déontologiques dans l'exercice de leurs missions et dans l'échange avec nos concitoyens lorsque ceci relève de l'exercice de leurs fonctions.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme Zielinski :

Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller,

Il me semble que vous avez saisi le déontologue sur cette question, qui est la personne je pense en effet à saisir dans ce genre de situation, puisque ce dernier m'en a informée afin que nous nous rencontrions donc je laisse au déontologue le soin de donner son avis.

Je vous remercie.

M. Jakubowicz :

Il y a bien sûr une saisie déontologique, mais il y a aussi une question de responsabilité politique.

Madame la Maire, les membres de votre exécutif relèvent de votre responsabilité, vous leur avez confié des délégations face aux Strasbourgeois.

Quelle est votre vision, vous garante de la démocratie locale à Strasbourg et de votre exécutif, lorsque votre adjointe en charge de la participation citoyenne invite les candidats de votre parti à instrumentaliser les dispositifs de participation citoyenne que vous êtes en train de mettre en œuvre ?

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Ecoutez, je crois que vous avez saisi le déontologue pour qu'il puisse apporter une réponse. Voilà. Je pense aussi que les différents événements qui sont organisés à la

Ville, dans la Ville, dans l'ensemble des quartiers sont ouverts à toutes et à tous, qu'il s'agisse des conseils de la participation citoyenne, qu'il s'agisse d'évènements de quartiers.

On ne va pas mentir sur le fait que ce soit dans les conseils de participation citoyenne ou dans tous les évènements publics, il peut y avoir aussi des candidates et des candidats, ça c'est une réalité. Est-ce qu'ils y sont majoritaires, je ne le pense pas.

Est-ce que nous devons garder et conserver un certain nombre de règles éthiques et évidemment éviter tout conflit d'intérêt ? Oui.

Qu'est-ce que nous faisons pour cela ? Nous nous dotons d'instances et personnes compétentes, en l'occurrence le déontologue, vous l'avez saisi parce que vous considérez, c'est ce que je comprends dans votre interpellation, qu'il peut y avoir un risque de conflit d'intérêt. Je vous propose d'attendre la réponse de l'autorité compétente.

Cette réponse est suivie d'un échange.

89 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : Agir pour la sécurité, c'est agir pour la dignité et l'épanouissement de nos quartiers.

M. Jakubowicz :

Madame la Maire,

Il y a quelques semaines, dans une interview à un média local, votre Présidente de groupe et Conseillère municipale déléguée au numérique, expliquait que la vidéosurveillance n'était pas une priorité de la municipalité et que donc il n'y aurait plus d'investissement pour des caméras supplémentaires. Au même moment, elle annonçait la mise en ligne d'une carte avec les coordonnées géographiques et caractéristiques des différentes caméras. Ce choix nous interroge. En effet, pour vous, le danger viendrait-il davantage de la vidéosurveillance que de la délinquance ?

La vidéosurveillance est utile et nécessaire. Pour protéger nos concitoyens, les lieux de culte mais aussi nos cimetières.

Que proposez-vous aux quartiers et secteurs non couverts aujourd'hui et qui attendent le développement de la vidéosurveillance chez eux ? L'enjeu sur ce sujet essentiel n'est pas de mener une bataille idéologique mais d'être déterminés et pragmatiques car agir pour la sécurité c'est agir pour l'épanouissement et la dignité de nos quartiers.

Vous avez procédé à une hausse de 5% des impôts et annoncé 150 créations de postes dans notre administration. Quels moyens supplémentaires pour mieux équiper nos policiers municipaux ? Quels effectifs supplémentaires pour garantir de meilleures conditions d'exercice des missions et une présence accrue sur le terrain dans l'ensemble des quartiers ? Nous devons protéger ceux qui nous protègent et donner à nos policiers municipaux les meilleurs moyens de remplir leurs fonctions.

Au cours des derniers mois je me suis fait le relais de nombre de nos concitoyens des Poteries ou encore du quartier Gare par exemple qui appellent à l'aide les élus de votre exécutif. La presse locale nous a permis de découvrir que leurs appels à l'aide avaient

fini dans les pourriels de leur élue référente de quartier. Cela prêterait à sourire si la situation n'était pas si dramatique. Il est urgent de déployer la puissance publique et l'ordre public dans les secteurs qui menacent de devenir des zones de non droit.

Nous attendons de votre part une véritable stratégie de sécurité et de coopération avec l'Etat afin d'assurer à tous nos concitoyens, dans tous nos quartiers, la même tranquillité à laquelle ils aspirent et à laquelle ils ont le droit. C'est cela aussi l'équité territoriale et la lutte contre la ville à deux vitesses.

Réponse :

Mme Zourgui :

Cher collègue,

Je vous remercie de cette interpellation, qui va me permettre d'aborder très succinctement, vu l'heure, notre stratégie globale et transversale en matière de sécurité.

Vous mentionnez tout d'abord la vidéosurveillance. Sachez que le dispositif de vidéo protection mis en œuvre à Strasbourg a été pensé dès sa genèse sur une échelle métropolitaine avec la mise en service en 2003 du centre de supervision vidéo.

Cette vision permet de respecter plusieurs principes et de poursuivre plusieurs objectifs auxquels nous sommes attachés :

- assurer une équité de traitement entre les communes,
- éviter les reports de délinquance ayant une couverture harmonieuse par des caméras au-delà des frontières du ban communal en évitant autant que possible les zones blanches,
- ne pas faire dépendre la sécurité des habitants à la richesse de la commune,
- conditionner les extensions à la validation au préalable d'un comité d'éthique de l'Eurométropole.

Ce déploiement raisonné de la vidéo protection, en partenariat étroit et efficace avec les services de l'Etat (préfecture et force de sécurité intérieure) a permis peu à peu d'améliorer la couverture visuelle vers une majorité des quartiers strasbourgeois en s'appuyant sur les chiffres réels de délinquance afin d'ajuster au cas par cas les équipements en fonction des besoins.

La vidéo protection est donc pour nous un outil au service d'une politique globale de prévention de la délinquance et de maintien de la tranquillité publique. En effet, cet outil doit s'accompagner d'une police municipale au plus près des habitants et ayant des moyens adéquats d'une coopération quotidienne avec la police et la gendarmerie nationale et une augmentation des moyens pour les acteurs de la médiation spécialisée et les acteurs associatifs.

Le danger est de croire que la vidéo protection résoudrait la délinquance à elle seule alors que celle-ci doit s'intégrer dans une stratégie globale. Cet outil de prévention et de dissuasion ne remplacera pas la présence humaine qui constitue le maillon essentiel de

notre action. C'est ainsi que nous travaillons et concevons notre politique de tranquillité publique.

Vous abordez ensuite la question des moyens de la police municipale. Sur un effectif théorique, je dis bien théorique, de 157 agents, 20 postes seront vacants au 1^{er} septembre principalement liés à des mobilités vers d'autres collectivités et à des départs en retraite. Les difficultés de recrutement sont nationales et nombreuses du fait des filières tendues avec notamment de nombreux recrutements de police municipale dans le sud et en Ile de France. Des jurys pour les postes de catégorie C sont actuellement en cours, et à venir pour les postes de catégorie B, et un recours à un cabinet externe pour le poste de catégorie A est prévu.

Enfin, pour protéger nos policiers municipaux et rester attractifs pour les futurs recrutements, nous avons renforcé les moyens de la police municipale. En effet notre police municipale est bien dotée en matériel avec par exemple un parc de véhicules adaptés et régulièrement renforcés, 4 nouveaux véhicules reçus en 2020 et 8 à venir en 2021 et 2022 ; 24 vélos achetés en 2018, remplacement de 12 motos prévu fin 2021.

Nous avons également généralisé les caméras piétons pour tous nos policiers et policières municipaux afin de prévenir d'éventuels conflits et de mieux protéger nos policiers.

Enfin, vous parlez des alertes de nos concitoyens sur différents quartiers. Nous sommes aussi réceptionnaires de ces alertes et nous les prenons toujours avec sérieux et attention. Concernant le quartier Gare, dès le début de notre mandat, nous avons mis en place des actions concrètes et transversales notamment en développant des patrouilles pédestres et cyclistes dans une perspective d'une police de proximité et plus proche des habitants. Le travail étroit de partenariat avec la police nationale a abouti à la mise en place d'une patrouille pédestre de policiers nationaux en complément de notre patrouille. L'idéal serait même que nous puissions avoir des patrouilles communes pour renforcer et diversifier nos modes d'intervention. Nous avons aussi multiplié les contacts avec les riverains et commerçants et leurs retours sont extrêmement positifs, améliorant les remontées d'informations pour y apporter des réponses plus rapides et mieux adaptées, assurant une présence en soirée avec deux équipages de la police municipale. Je tiens à votre disposition le bilan d'activités de ce quartier dont les chiffres vous ont été communiqués par courrier daté du 1^{er} juin 2021.

Concernant le quartier des Poteries, rattaché au grand ensemble Hautepierre-Cronembourg, là encore pas de défaillance en matière de présence sur ce secteur. Il bénéficiera de fait, de moyens nouveaux liés au dispositif « quartier de reconquête républicaine » qui permettra de renforcer les forces de police, ce qui montre bien l'attention particulière qui est portée à ce territoire.

D'une manière générale, nous avons renforcé notre coopération avec la police nationale avec des réunions plus régulières et nous nous investissons pleinement dans les groupes de partenaires opérationnels avec un dialogue indispensable avec nos partenaires de la police nationale et les bailleurs. La ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont donc pleinement mobilisés aux côtés des forces de l'ordre, de tous les partenaires (bailleurs, associations) œuvrant dans ce champ pour garantir le bien-être et la tranquillité publique des habitants.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Zorn :

Ayant été citée par notre collègue, je souhaitais lui apporter une information sur le rapport de la cour des comptes qui a publié un rapport très intéressant sur les polices municipales en octobre 2020 avec une intéressante partie consacrée à la vidéosurveillance et à tous ces outils de surveillance sur lesquels les gens s'interrogent. Et l'objet de ce rapport était de rappeler que peu de communes sont en mesure de tracer le coût d'exploitation de la vidéo protection, que le niveau de délinquance commis sur la voie publique ou encore les taux l'élucidation ne sont pas forcément rapportés au coût de cet équipement et que le sujet est sensible et qu'il justifie d'autant plus un traitement scientifique transparent fondé sur des données statistiques partagées.

Alors évidemment au-delà de cette question purement comptable il faut pouvoir apporter aux citoyennes, aux citoyens des réponses à leurs questions et notamment sur l'utilisation de la reconnaissance faciale : c'était d'ailleurs l'objet de départ de cette interview à laquelle vous faites référence puisque les citoyens s'inquiétaient de voir Strasbourg fiché sur le site Technopolice, donc il fallait leur apporter des réponses. Et j'ai été très claire sur le fait qu'en tant que conseillère municipale à la gouvernance de la donnée et aussi VP sur l'aménagement numérique du territoire, qu'il n'y aurait pas de reconnaissance faciale utilisée par les caméras de vidéosurveillance. Quant au reste des priorités, elles sont celles qui ont été énoncées par notre adjointe Madame Zourgui.

Et puisque vous faites souvent fort d'être le porte-parole des citoyens, moi aussi j'ai eu des discussions fort intéressantes : j'en ai régulièrement mais hier soir j'ai eu l'occasion d'en avoir de 7 heures à 22 heures dans un bureau de vote, le 415 - celui d'Antoine Dubois qui est un peu fatigué aujourd'hui, c'était le n° 115, je ne sais pas lequel était le vôtre - et les assesseurs me confiaient qu'effectivement ils étaient très heureux de savoir bientôt où étaient ces caméras, si elles étaient utiles, combien elles coûtaient, etc. Autant de questions auxquelles nous auront très vite des réponses à leur apporter dans le cadre de la politique d'open data.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUIN 2021

Détails des votes électroniques

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 1 à l'ordre du jour :

Le plan climat de la ville de Strasbourg : une stratégie renforcée et un plan d'actions au service d'une transition juste et solidaire.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 57 voix

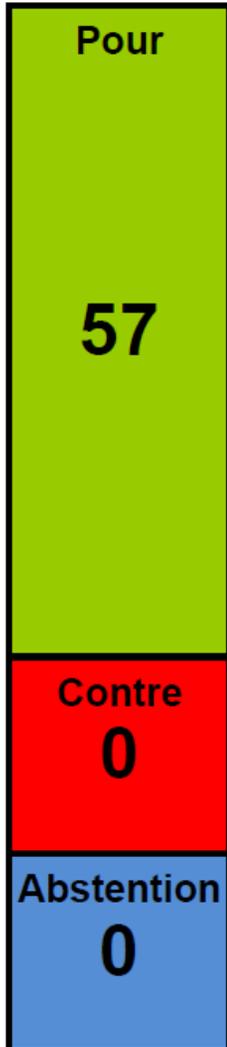
+ 2 voix pour Mme Suzanne BROLLY et M. Etienne GONDREXON qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

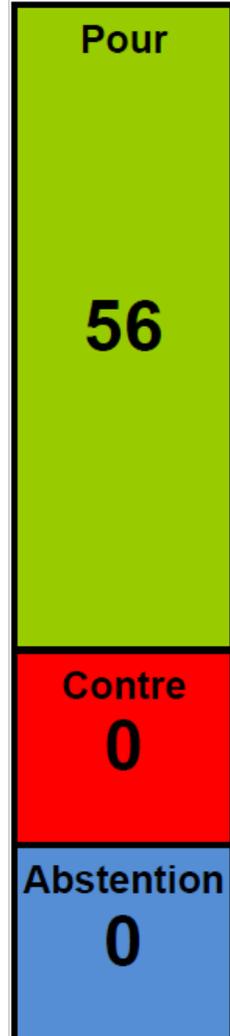
SERVICE DES ASSEMBLEES

Le plan climat de la Ville de Strasbourg : une stratégie renforcée et un plan d'actions au service d'une transition juste et solidaire.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur à Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 5 à l'ordre du jour :

Approbation du compte de gestion 2020 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 49 voix

+ 1 voix pour M. Salah KOUSSA qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 7 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Approbation du compte de gestion 2020 de la ville de Strasbourg.



Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 6 à l'ordre du jour :

Approbation du compte de gestion 2020 de l'Œuvre Notre-Dame.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 53 voix

+ 1 voix pour M. Salah KOUSSA qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Approbation du compte de gestion 2020 de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

53

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESИ Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

4

FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 7 à l'ordre du jour :

Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2020.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix

+ 1 voix pour M. Salah KOUSSA a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 8 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2020.

<p>Pour</p> <p>52</p> <p>51</p>	<p>1.</p> <p>AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</p>
<p>Contre</p> <p>0</p>	
<p>Abstention</p> <p>8</p>	<p>BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila</p>

1. Erreur matérielle : n'a pas assisté, ni participé au vote.

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 8 à l'ordre du jour :

Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2020.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix

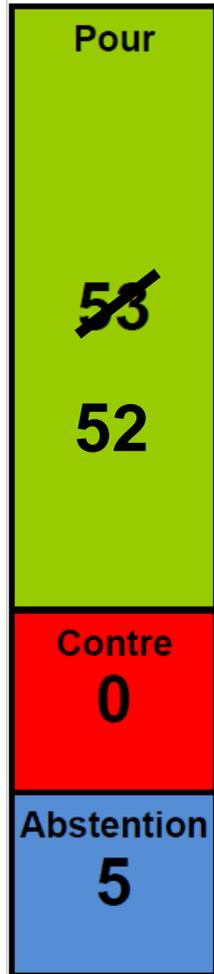
+ 1 voix pour M. Salah KOUSSA qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 5 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2020.

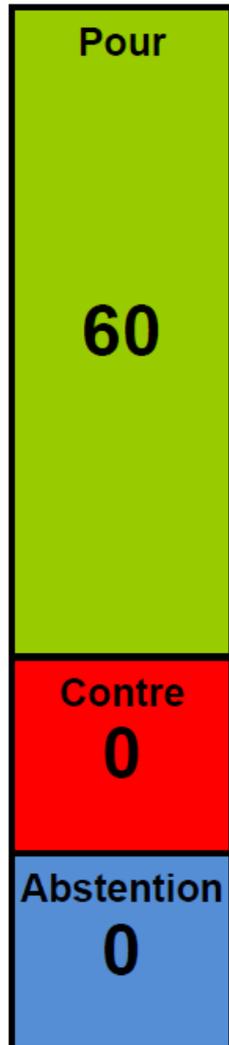


1.
 AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila

1. Erreur matérielle : n'a pas assisté, ni participé au vote.

Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique éducative.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 10 à l'ordre du jour :

Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique petite enfance.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

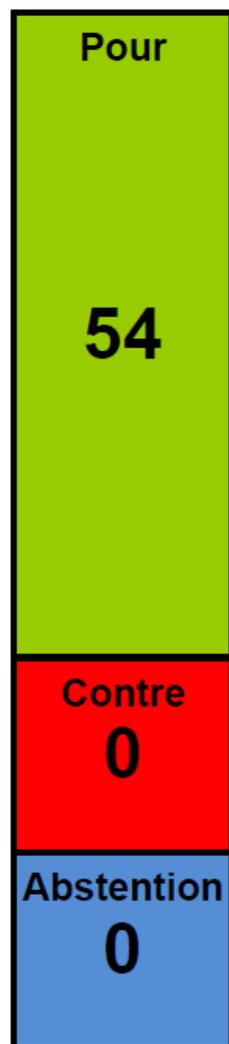
Pour : 54 voix

+ 1 voix pour Mme Christel KOHLER qui avait donné sa procuration à M. Pierre JAKUBOWICZ pour ce point. Le résultat de vote n'intègre pas cette procuration : elle souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique petite enfance.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 11 à l'ordre du jour :

Pour une collectivité et une ville plus égalitaires : l'égalité au carrefour de nos politiques publiques.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix

+ 1 voix pour M. Etienne GONDREXON qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour une collectivité et une ville plus égalitaires : l'égalité au carrefour de nos politiques publiques.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

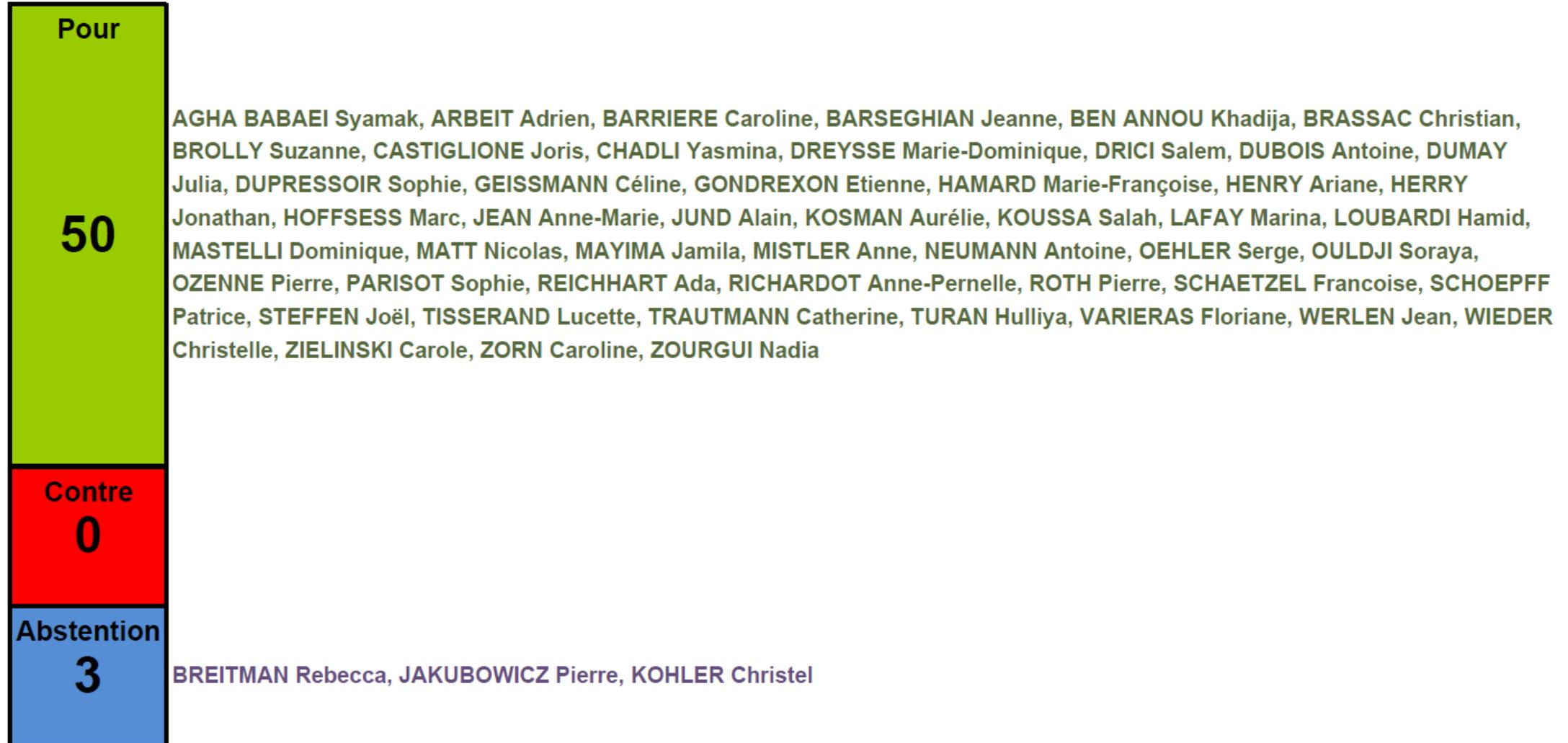
0

Abstention

3

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, VETTER Jean-Philippe

Passation de marchés publics pour la réalisation de prestations d'impression d'affiches grand format pour les besoins de la ville de Strasbourg. Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.



Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 17 à l'ordre du jour :

Approbation de la déclaration des droits des personnes sans abri.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix

+ 1 voix pour M. Salah KOUSSA qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

+ 1 voix pour Mme Isabelle MEYER qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Approbation de la déclaration des droits des personnes sans abri.

Pour 58
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 28 à l'ordre du jour :

Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 53 voix

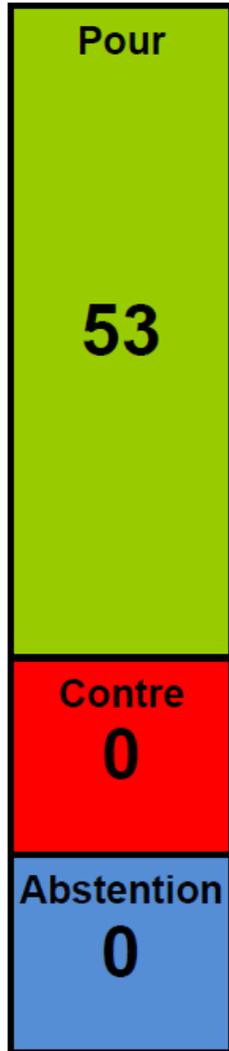
+ 2 voix . En effet M. Salah KOUSSA et Mme Ariane HENRY ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 30 à l'ordre du jour :

Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour animer la concertation relative à la végétalisation et à la transformation des usages des cours d'écoles municipales et des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 47 voix

+ 2 voix. En effet M. Salah KOUSSA et Mme Khadija BEN ANNOU ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

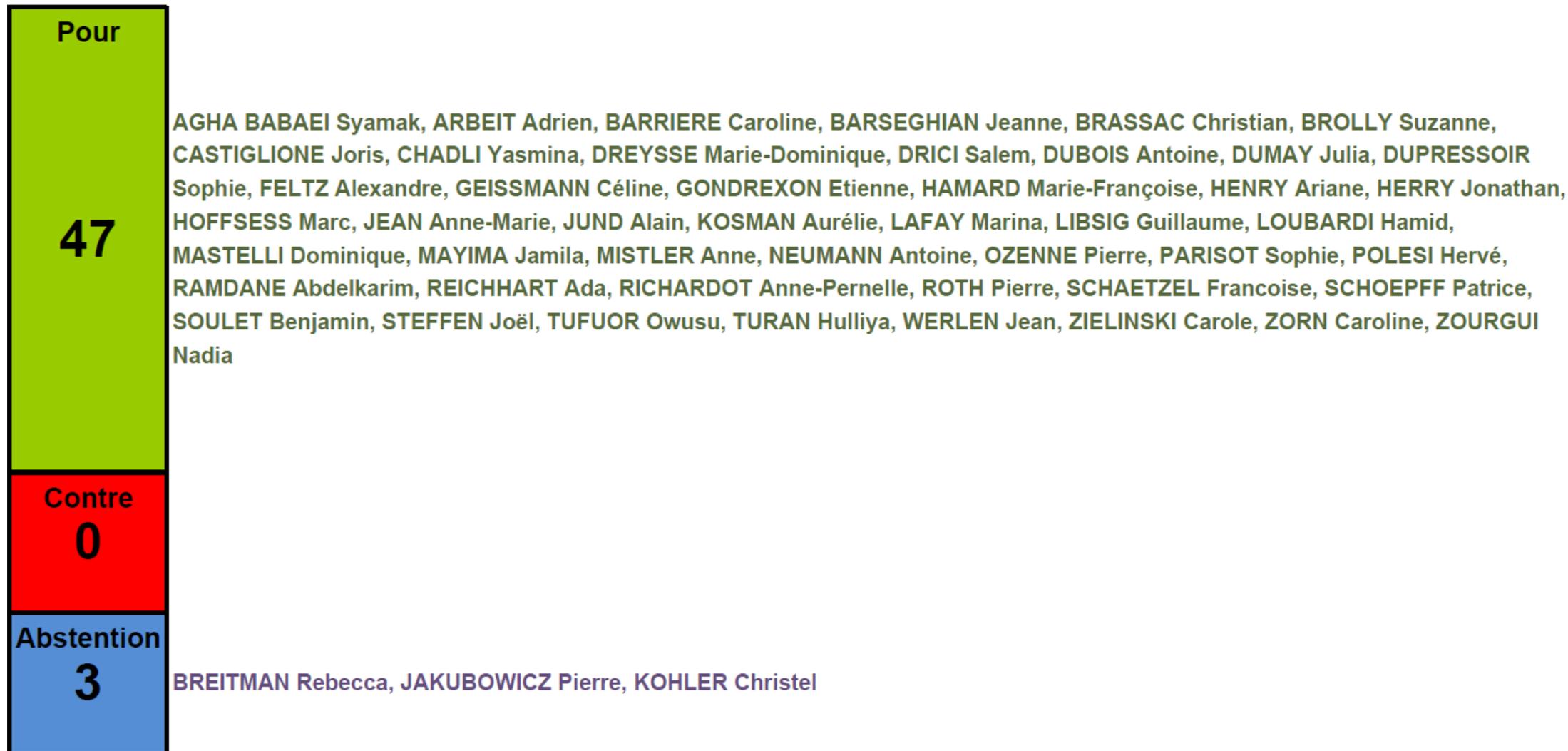
Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix

+ 1 voix pour M. Nicolas MATT qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour animer la concertation relative à la végétalisation et à la transformation des usages des cours d'écoles municipales et des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.



Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 34 à l'ordre du jour :

Révision tarifaire 2022 de la taxe locale de publicité extérieure.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix

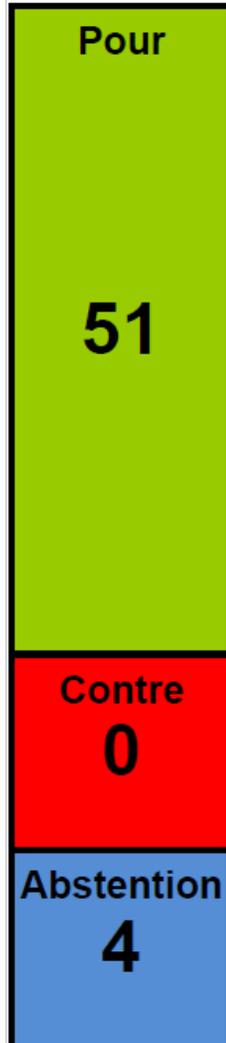
+ 1 voix pour M. Salah KOUSSA qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Révision tarifaire 2022 de la taxe locale de publicité extérieure.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MAYIMA Jamila

Evolution du zoo de l'Orangerie et attribution d'une subvention de fonctionnement.

Pour 46	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 7	BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, KOUSSA Salah, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine
Abstention 4	BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 50 à l'ordre du jour :

Mise en place d'un plan de soutien à la reprise d'activités des acteurs culturels suite à la crise sanitaire.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

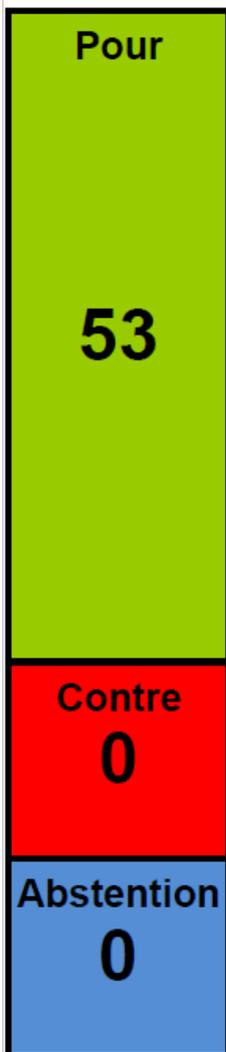
Pour : 53 voix

+ 1 voix pour Mme Khadija BEN ANNOU qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Mise en place d'un plan de soutien à la reprise d'activités des acteurs culturels suite à la crise sanitaire.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 61 à l'ordre du jour :

Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

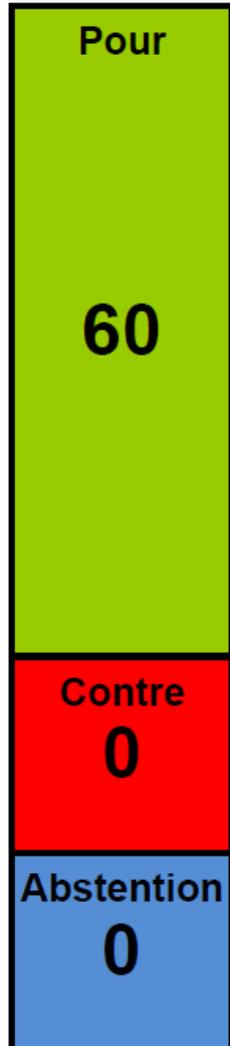
Pour : 60 voix

+ 1 voix pour Mme Khadija BEN ANNOU qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

La refonte du dispositif des Conseils de quartier en Ateliers de quartier.

<p>Pour</p> <p>52</p>	<p>AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</p>
<p>Contre</p> <p>0</p>	
<p>Abstention</p> <p>10</p>	<p>BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine</p>

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 90 à l'ordre du jour :

Résolution de M. Pierre JAKUBOWICZ : Pour la mise en œuvre des résolutions municipales.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 11 voix

NB: MM. Christian BRASSAC et Hamid LOUBARDI se sont trompés ; ils ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

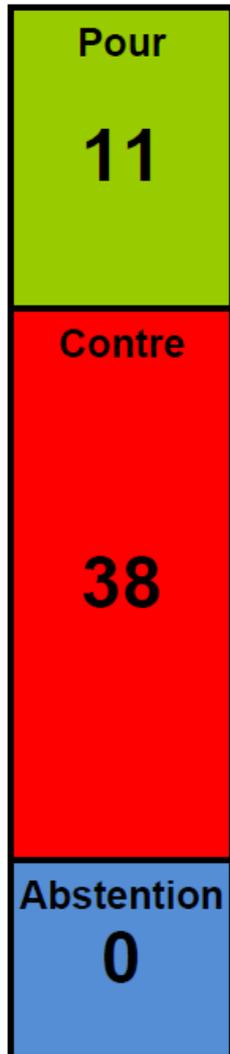
Contre : 38 voix

+ 1 voix pour Mme Khadija BEN ANNOU qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résolution de M. Pierre JAKUBOWICZ : Pour la mise en oeuvre des résolutions municipales.



BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 91 à l'ordre du jour :

Résolution de Mme Céline GEISSMANN : Dénomination d'une rue Jo Cox à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 46 voix

+ 1 voix pour Mme Caroline ZORN qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résolution de Mme Céline GEISMANN : Dénomination d'une rue Jo Cox à Strasbourg.

Pour

46

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

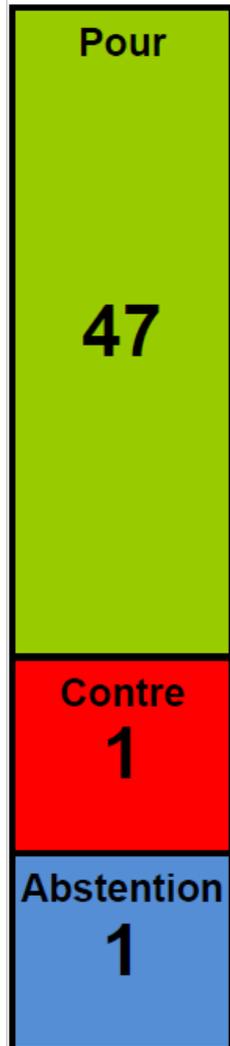
Contre

0

Abstention

0

Motion déposée par Rebecca BREITMAN : Strasbourg, capitale de toutes les libertés d'expression et de la lutte contre le cyber harcèlement.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

LOUBARDI Hamid

PARISOT Sophie

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 93 à l'ordre du jour :

Protection fonctionnelle des élu-e-s.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 59 voix

+ 1 voix pour M. Salah KOUSSA qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Octroi de la protection fonctionnelle à M. AGHA BABAEI, 1er adjoint à la Maire de Strasbourg.

Pour

59

ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

ANNEXE 12 – GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU PARC DE STATIONNEMENT P3 Wilson

La grille tarifaire en vigueur au 1^{er} août 2021 est la suivante :

ABONNEMENTS :

Type d'abonnement	Accessibilité	Mensuel TTC	Trimestriel TTC	Annuel TTC
Visiteur - jour	Tous les jours de 7h00 à 21h00	134,00 €	321,00 €	1 176,00 €
Visiteur - jour	Du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00	115,00 €	270,00 €	990,00 €
Visiteur - jour et nuit	Tous les jours, 24h/24	157,00 €	390,00 €	1 425,00 €
Résidant - jour et nuit	Tous les jours, 24h/24	100,00 €	276,00 €	954,00 €
Résidant – nuit et dimanche	Lundi à samedi de 18h00 à 9h00, dimanche et jour fériés 24h/24	35,00 €	75,00 €	288,00 €
Résidéo – résidant Grande Ile	Tous les jours, 24h/24	25,00 €	75,00 €	300,00 €

- Abonnement motos : 50% de l'abonnement jour
- Abonnement par station citiz : réduction de 10% sur le prix de l'abonnement VISITEURS JOUR / NUIT
- Abonnement pour les établissements publics d'intérêt général :
Réduction de 10% sur le prix de l'abonnement VISITEURS JOUR / NUIT
La liste des établissements publics concernés est déterminée par courrier entre la collectivité et les exploitants.

Produits	Forfait 3 jours	Forfait 5 jours du lundi au vendredi	Forfait 6 jours consécutifs dimanche à vendredi	Hôteliers 24h00	12 heures supp
Tarif TTC	25 €	35 €	57 €	16 €	8 €

TARIFS HORAIRES :

Durées de stationnement	Tarifs
Jusqu'à 7 h de stationnement	0,40 € par 1/4 d'heure
De la 8ème h et jusqu'à 9 h de stationnement	0,30 € par 1/4 d'heure
De la 10ème h et jusqu'à 11 h de stationnement	0,20 € par 1/4 d'heure
De la 12ème h et jusqu'à 13 h de stationnement	0,10 € par 1/4 d'heure
Au-delà de 13 h de stationnement	1,60 € par heure
Forfait par 24 heures de stationnement	20 €
Forfait soirée (20h à 2h du matin)	2 €
Forfait nuit (2h à 7h du matin)	2 €
Ticket perdu	20 € / jour
Tarif motos	50 % de réduction